

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, la présidente**  
**M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, le commissaire**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PROJETS DE PARCS ÉOLIENS DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET  
DE LA FORÊT DOMANIALE DANS LA MRC DE MONTMAGNY**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 8 juillet 2025 à 19 h  
Sous-sol de l'église Saint-Thomas de Montmagny  
145, rue Saint-Jean-Baptiste Est et Webdiffusion

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 8 JUILLET 2025	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</b>	
Mme DANIELLE CLOUTIER (DM63).....	5
M. ALEXANDRE RICHARD (DM72) .....	17
Mme CAROLINE GAGNÉ (DM42) .....	26
Mme HÉLÈNE LADOUCEUR (DM69) .....	29
Mme LAURENCE MAHER ET M. SAMUEL LECLERC (DM67, DM67.1).....	45
PREMIÈRE NATION WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK	
PAUSE	
REPRISE	
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</b>	
Mme CHANTAL BEAULIEU (DM65) .....	53
POURVOIRIE BEAULIEU	
M. JEAN HABEL (DM71, DM71.1) .....	60
ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE	
Mme LUCETTE LAFERRIÈRE (DM64) .....	72
M. YVES CLOUTIER (présentation verbale).....	79
<b>PÉRIODE DE RECTIFICATION</b>	
M. JEAN-ROBERT POULIN .....	89
KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY	
<b>MOT DE LA FIN</b> .....	91
<b>SÉANCE AJOURNÉE AU 9 JUILLET 2025, 13 h 30</b>	

**SÉANCE DU 8 JUILLET 2025**  
**SÉANCE DU SOIR**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

10 Bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur les projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny. Ces mandats ont été confiés au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

15 Tout d'abord, quelques considérations techniques. Merci de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine.

20 Aussi, je souhaite vous informer que la prise de photos et de vidéos est interdite au regard du droit au respect de la vie privée. Les médias et une personne de notre équipe y sont cependant autorisés. Ces photos pourraient être utilisées pour diverses publications du BAPE. Si vous ne consentez pas à être photographié ce soir, je vous invite à le mentionner à table à l'accueil à l'arrière de la salle.

25 Permettez-moi, maintenant, de me présenter. Mon nom est Marie-Eve Fortin et je suis membre du BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête et je suis accompagnée de mon collègue commissaire, Georges Lanmafankpotin.

30 Nous bénéficions du soutien de Julie Crochetière et Jérémie Hagen-Veilleux qui sont analystes, de Marc-Antoine Desrosiers, analyste stagiaire, de Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, de Karine Lavoie qui est conseillère en communication ainsi que de l'agente de secrétariat France Fons.

Sur le plan de la logistique du BAPE, Pierre Dufour, Raphael Sioui, Andrea Aristizabal et Marie-Eve Gendron sont chargés de la webdiffusion des séances. Finalement, Pascal Giard est responsable du son et de la captation vidéo alors que Carolane Lessard et Vanessa Lagacé assurent le travail de sténotypie.

35 Nous avons tenu, les 10 et 11 juin derniers, la première partie de l'audience publique. Elle visait à obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension des projets et de leurs répercussions.

40 Nous entamons, ce soir, la deuxième partie. L'objectif est, maintenant, de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leur opinion sur les projets, d'émettre des commentaires ou de faire des suggestions.

45 Nous tenons à rappeler que votre participation à la deuxième partie de l'audience publique est essentielle et enrichissante pour la Commission puisque vous êtes les experts de votre milieu. Vos interventions peuvent faire évoluer l'analyse de la Commission sur les projets en plus de nous permettre de prendre connaissance plus en détail des répercussions que les projets pourraient avoir sur votre environnement.

50 Voici, maintenant, quelques remarques concernant la séance de ce soir. D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

55 Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Par la suite, la commission d'enquête pourrait échanger avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue.

60 Les personnes qui n'ont pas procédé à leur inscription pour s'exprimer à l'audience pourront le faire à la fin de la séance en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Nous avons deux places réservées, ce soir, à cet effet.

65 Les gens qui nous suivent à distance peuvent quant à eux remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission sur le site Web du BAPE ou téléphoner au 1-800-463-4732, poste 6. Les intervenants et intervenantes seront appelés dans l'ordre d'inscription.

70 Les initiateurs des projets et les personnes-ressources peuvent bien sûr assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue exprimés sur les projets. Ce soir, neuf présentations sont prévues à l'horaire.

75 En ce qui a trait à l'encadrement de ses travaux, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Mentionnons simplement qu'il est important de maintenir un climat serein. Dans cette perspective, les propos diffamatoires ou non respectueux, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ne seront pas tolérés.

80 Soulignons également la possibilité pour toute personne de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant.

85 Cela dit, une rectification se limite à corriger les inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que l'un ou l'autre des projets comprend une centaine d'éoliennes alors qu'il en prévoit 56, on peut rectifier ce fait. Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

90 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat sur le site Web du BAPE ou en appelant au 1-800-463-4732, poste 6. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le mercredi 16 juillet prochain.

95 Également, la transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine au bureau et sur le site Web du BAPE.

Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents au bureau municipal de Notre-Dame-du-Rosaire situé au 144, rue Principale. Plusieurs des documents y sont aussi offerts en version papier.

100

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Ses questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées au bureau et sur le site Web du BAPE.

105

La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant les projets à l'étude.

110

Le rapport sera remis au Ministre au plus tard le 9 octobre prochain. Par la suite, le Ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale des projets. C'est à la lumière de ces deux rapports que le Ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres.

115

Donc, la décision d'autoriser ou non les projets, selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

120

Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante, et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil.

Pour les gens à distance, vous le trouverez sur notre site Web sur la page du mandat. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

125

J'invite, maintenant, notre première participante à venir faire sa présentation, donc à venir à la table des intervenants, intervenantes, donc Madame Danielle Cloutier. — Bonsoir, Madame Cloutier.

130

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

---

**Mme DANIELLE CLOUTIER (DM63)**

135

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Bonsoir. Bonsoir, Madame la Présidente.

140

**LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir.

145

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Bonsoir, Monsieur le Commissaire.

150

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous avez 15 minutes pour faire votre présentation.

155

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Je vais essayer de faire ça en 15 minutes, merci.

Je vous remercie donc de m'accorder la parole pour présenter au nom des citoyens inquiets, les citoyens du lac Jally principalement, une analyse rigoureuse et factuelle des impacts anticipés du projet de parc éolien à Saint-Paul-de-Montminy.

160

En tant que collectivité concernée, notre objectif n'est pas de nous opposer par principe aux énergies renouvelables, mais d'assurer que leur implantation respecte les principes de précaution, de santé publique, de conservation de biodiversité et de démocratie locale, et que le BAPE soit informé des lacunes que nous avons constatées et des problématiques dans la documentation déposée par les promoteurs ou dans les processus qui ont été suivis jusqu'à maintenant.

165

170 Mon intervention va porter principalement sur les impacts environnementaux sur la faune, notamment les chauves-souris et les oiseaux, les impacts visuels et sonores pour les résidents, l'absence de consultation des parties prenantes directement touchées par le projet et la valeur accordée dans l'étude d'impact entre autres aux composantes territoriales, humaines, écologiques et dans l'analyse du projet.

175 Concernant les impacts sur la faune, la mortalité des chauves-souris a été analysée. Les menaces écosystémiques ont été soulevées. Il y a une étude de MacGregor et Lemaître de 2020 du MFFP, à cette époque, qui est menée sur 30 parcs éoliens au Québec qui avait révélé que la mortalité annuelle varie de 3 à 287 chauves-souris par site avec un cumul pouvant atteindre jusqu'à 26 000 individus.

180 L'étude a été réalisée entre 1999 et 2016. 72 % des individus retrouvés étaient des espèces migratrices essentielles à la régulation des insectes nuisibles. Une modélisation démographique réalisée par Jérôme Lemaître, Monsieur Lemaître, en 2024, montre que sans atténuation la mortalité annuelle causée par les éoliennes pourrait entraîner la disparition locale de certaines espèces, dont la chauve-souris cendrée. Cette étude-là a bien été mentionnée par le consultant dans son étude d'impact, Pesca Environnement.

185 Toutefois, il y a des mesures d'atténuation qui ont été proposées également dans cette étude-là qui est le bridage des éoliennes lors des nuits calmes, c'est-à-dire d'utiliser des vitesses inférieures ou égales à 5,5 m/s entre juin et octobre, ce qui permettrait de réduire la mortalité des individus d'au moins 50 %, prolongeant significativement la viabilité des populations.

190 Dans l'étude d'impact, le Ministère a demandé, à plusieurs reprises, dans les documents de questions à Pesca, questions et réponses, de prendre cette mesure d'atténuation en considération. Puis, il semble y avoir une discussion entre les deux à l'effet que cette mesure-là ne sera effectivement pas mise en place par Pesca, par le promoteur en fait, par Kruger, ce qui laisse penser que le consultant et le promoteur finalement ont le libre choix d'appliquer ou non ces mesures d'atténuation.

200           Donc, la question se pose, est-ce que ce choix est laissé libre au promoteur d'appliquer ou non cette mesure d'atténuation qui est bel et bien documentée par des études scientifiques qui sont récentes, mais qui ne portent pas par ailleurs sur des éoliennes de 200 mètres de hauteur? Donc, on peut se poser la question. Qui prend la décision finalement?

205           La *Loi sur la conservation de la faune*, d'après moi, c'est une loi, la loi doit s'appliquer. Moi je me conforme à la loi, alors je me dis : « Bien, si la loi exige la conservation, la protection de la faune, de la biodiversité, pourquoi ne pas forcer la mise en place de ces mesures d'atténuation? »

210           Par ailleurs, sur un autre volet, en fonctionnement dans des conditions moyennes pour une vitesse de rotation typique de rotor entre 4,8 et 12,1 tours minute pour une grande éolienne moyenne, par exemple la Vestas V164, la vitesse calculée au bout des pales est de près de 370 kilomètres-heure. La comparaison avec une voiture de Formule 1, c'est 360 kilomètres-heure, et j'avoue que ça frappe beaucoup les esprits.

215           Encore une fois, une question se pose. Comment pourrait-on faire des inventaires et penser retrouver des chauves-souris ou des oiseaux morts au pied des éoliennes à ces vitesses-là?

220           Les études récentes, en fait de 2005 [2025], celles de Scholz, examinent l'impact des éoliennes sur l'activité des chauves-souris par ailleurs autour des plans d'eau. Et, les auteurs démontrent que les éoliennes en réalité éloignent les espèces de ces habitats critiques essentiels pour leur hydratation et leur alimentation en particulier pendant la période de lactation des femelles.

225           Donc, outre la mortalité des individus ou des organismes, on peut penser et comprendre très facilement que ces infrastructures, les éoliennes de cette hauteur pourront déplacer les chauves-souris des points d'eau, entraîner une baisse de la diversité locale et entraîner une perte au niveau des populations de chauves-souris.

230           Sur cet aspect, j'aimerais qu'on explique aux gens du lac Jally comment se fait-il qu'aucun inventaire de chauves-souris n'a été réalisé au lac Jally alors que j'ai trouvé dans l'étude d'impact qu'on voit qu'il y a bien des points d'observation qui ont été localisés autour des autres lacs impactés par le projet.

235 Par ailleurs, j'aimerais ajouter qu'il y a des grands hérons qui fréquentent le lac Jally et qui ne sont pas mentionnés dans l'étude d'impact. Il y a des nids de grands hérons dans les étangs qui se situent entre le lac Jally et le lac Carré qui sont décrits par ailleurs comme étant des zones d'inondation. Ce sont des étangs, des milieux humides fragiles et sensibles où on retrouve une grande diversité d'espèces, dont des nids de hérons.

240 Ma grand-mère a vu des hérons au lac Jally, nous racontait des histoires à propos des grands hérons. Mes parents ont vu des hérons. J'y suis née, et depuis toujours, on voit des grands hérons, des populations de grands hérons au lac Jally. Donc, c'est important de les mentionner.

245 Les informations sur le grand héron ne se retrouvent pas sur le site Internet du CDPNQ, ce qui démontre bien que les données répertoriées au CDPNQ peuvent être incomplètes, et que l'absence de mention ne signifie pas l'absence d'une espèce pour autant, d'autant plus qu'il y a des habitats potentiels de cette espèce.

250 Pour terminer sur cet aspect, j'ajoute qu'il y a la Pygargue à tête blanche qui est présente. Son domaine vital est de plus de 10 kilomètres. Il y a un nid qui a été répertorié au lac Talon. Le consultant dit qu'après un inventaire en hélicoptère, ils n'ont pas retrouvé de nid. En tout cas, j'ai envoyé des photos, nous on le voit chaque année au lac Jally devant chez moi. J'ai pris des photos de grands hérons, de bernaches qui migrent à l'automne, dont certains jours par centaine.

255 On a aussi le Grand Harle, le Canard branchu qui est aperçu lors des migrations, l'Aigle pêcheur, le Balbuzard, le Faucon émerillon. Donc, il y a vraiment des espèces exceptionnelles qu'on peut retrouver au lac Jally.

260 On nous a dit, par ailleurs, que les oiseaux n'utilisent pas les corridors de migration de vent pour migrer, ce qui est inexact. Je me suis informée auprès du MFFP avec des experts, les oiseaux, c'est bien connu, utilisent les corridors de vent pour migrer, c'est en quelque sorte même une voie, une autoroute de migration qui, pour eux, est très utile et efficace. Ça leur permet d'économiser de l'énergie. On appelle ça des « flyways ».

265 Donc, les corridors de migration sont installés, qu'on retrouve sur le dessus des montagnes, vont maintenant être parsemés d'éoliennes de 200 mètres de hauteur, ce qui va être particulièrement néfaste pour les oiseaux.

J'aborde, maintenant, dans ma présentation les risques pour la santé et la qualité de vie, dont les bruits, les infrasons et les distances insuffisantes.

270 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Cloutier, juste pour vous orienter, il reste 5 minutes 30 environ. Je sais que vous avez encore quelques sujets. Puis, je vous rassure aussi sur le fait qu'on a pris connaissance de votre mémoire, donc...

275

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Oui, parfait. Je vais essayer de résumer, mais il y a beaucoup de choses qu'il me reste à préciser. D'accord.

280

Concernant les risques pour la santé, donc les éoliennes modernes de grande puissance, comme celles envisagées ici dans le projet à l'étude, vont générer des émissions sonores accrues. Ça a été mentionné à plusieurs reprises.

285

Donc, il y a eu une modélisation sonore qui a été faite, mais on trouve insuffisant le fait que les plans d'eau n'ont pas été assez bien pris en considération dans les modélisations. Puis, on aimerait, à ce titre, que le bruit des éoliennes soit modélisé à nouveau, et par une firme indépendante en prenant en considération la présence de plans d'eau.

290

Par ailleurs, lors des audiences publiques de juin dernier, il y a quelqu'un qui est intervenu auprès d'un ministère pour dire que l'éolienne la plus proche au lac Jally était située à 1,7 kilomètres des rives du lac, ce qui est inexact, parce qu'avec des échanges courriels avec la compagnie Kruger on nous a informés, dès l'automne dernier, que l'éolienne la plus proche est à 1,2 kilomètres.

295

Donc ça, ça serait à valider, puis à mettre à jour compte tenu des déplacements d'éoliennes qui ont eu lieu sur le territoire. Ça en a rapproché considérablement du lac Jally.

300

L'impact du bruit des éoliennes a été évalué en considérant que les individus touchés sont des villégiateurs. Je tiens à rappeler que nous ne sommes pas des villégiateurs, nous sommes des résidents pour la plupart qui vivent au lac Jally, notamment depuis des générations.

Mes grands-parents y ont vécu, mes parents aussi. J'y vis aujourd'hui. Puis, après moi, ça va être la famille qui va continuer à habiter ces lieux-là. Donc, sur le plan utilisation du territoire et attachement à notre territoire, c'est très important.

305            Donc, nous ne sommes pas que des résidents qui ont des habitations saisonnières, nous sommes permanents. Les conditions de propagation sonore sur le lac vont devenir vraiment une nuisance. Dans ce contexte, j'aimerais qu'on explique à tous les riverains de tous les lacs comment se fait-il que la composante climat sonore a été qualifiée de composante à valeur moyenne dans l'étude d'impact, alors que tous les voyants lumineux sont allumés partout.

310            Tous les intervenants qui sont venus parler ici ont vraiment manifesté des inquiétudes par rapport aux impacts visuels, mais aussi au climat sonore.

315            Donc, l'étude d'impact en ce sens nous apparaît biaisée, parce que la valeur de cette composante a été sous-estimée, ce qui réduit la valeur de l'impact résiduel en bout de ligne et possiblement les mesures d'atténuation.

320            Concernant les mesures d'atténuation, on nous dit que si des plaintes sont formulées à cet effet-là, il y a des comités qui vont prendre en considération les plaintes qui seront transmises. Ce qu'on aimerait savoir, c'est comment ces plaintes-là vont être traitées? Qui va faire partie de ces comités? Quelles mesures d'atténuation on pourra appliquer une fois que les éoliennes sont implantées?

325            À mon sens, ça paraît un peu disproportionné dans la mesure où il n'y aura aucune mesure réelle d'atténuation qui pourra être mise en place une fois les éoliennes en fonction pendant les 30 prochaines années.

330            Concernant, je termine avec ce point-là, l'absence de consultation des parties prenantes, bon, il y a beaucoup de choses qui ont été mentionnées à cet effet-là. Par ailleurs, l'étude d'impact mentionne l'Association de riverains du lac Jally seulement à partir de 2024. Nous on existe depuis 46 ans, c'est donc dire qu'on n'a pas été rencontrés personnellement ni consultés avant 2024 malgré les séances d'information qui ont eu lieu sur le territoire.

335

On n'a pas été consultés au même titre que d'autres personnes par exemple dans le cadre de d'autres projets comme celui de Saint-Maurice, celui qui est juste à côté de chez nous, le projet de la Forêt Domaniale ou le projet Chamouchouane, les gens ont été consultés. Les dirigeants municipaux ont mentionné aux résidents qu'il n'y aurait pas d'éoliennes sans l'approbation des gens sur le territoire qui seraient parties prenantes dans la décision de l'endroit où implanter ces éoliennes.

340

Il n'y a pas eu de concertation, alors il n'y en a pas eu d'éolienne. Nous on n'a pas eu cette chance, alors on aimerait qu'un référendum sectoriel par la municipalité de Saint-Paul soit mis en place pour non pas faire en sorte de dire « non » au développement éolien, mais de décider où est-ce qu'on veut qu'il se fasse ce projet.

345

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Cloutier, je vous invite à conclure. Votre temps est écoulé.

350

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Oui. Je vais terminer sur la valeur qu'on accorde à notre territoire. La zone d'étude paysagère est définie selon trois aires d'influence dans l'étude d'impact, dont la zone d'influence forte qui elle couvre un rayon de 10 fois la hauteur des éoliennes.

355

Dans ce contexte, on est carrément dans la zone d'influence forte. La grille d'évaluation du projet ne reconnaît donc pas suffisamment la valeur sociale, résidentielle, paysagère, récréative des lacs touchés par le projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy.

360

Le territoire qu'on habite n'est pas un espace vide dévolu à l'industrialisation énergétique, c'est un lieu de vie, de transmission intergénérationnelle, de ressourcement et de culture. Ignorer cette dimension revient à nier une part très importante de notre identité locale.

365

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Cloutier, votre temps est écoulé.

Je vous remercie pour votre participation. Puis, comme je vous l'ai dit tantôt, on a pris connaissance de l'ensemble de votre mémoire, puis mon collègue a peut-être quelques questions pour vous.

370

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Parfait, merci.

375

**LE COMMISSAIRE :**

Merci, Madame Cloutier, pour la présentation de votre mémoire. Comme l'a dit Madame la Présidente, nous l'avons examiné, et nous savons que vous avez abordé beaucoup de points dans ce mémoire. Vous avez fait aussi beaucoup de recommandations. Donc, nous avons déjà pris connaissance de ça.

380

Et, si vous voulez bien, j'aimerais essayer de clarifier certains points avec vous. Par exemple, dans le résumé de votre mémoire, donc je commence par la fin, puisque le temps ne vous a pas permis d'aller jusqu'à ce niveau, donc vous estimez qu'un processus de consultation, et vous l'avez touché tout à l'heure, vous avez estimé qu'un processus de consultation devrait être mis en place un peu à l'exemple d'un forum citoyen ou d'une consultation spécifique par secteur au sein desquels par exemple les associations de riverains participeraient.

385

Selon vous, quand on prend ces deux formes de consultation que vous soulignez, laquelle serait la plus adéquate dans le contexte du projet qui vous concerne, à savoir le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy?

390

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Bien, je pense qu'un référendum par secteur, c'est-à-dire de permettre aux gens de s'exprimer pour bien faire ressortir l'impact sur les résidents touchés par le projet de parc éolien à Saint-Paul-de-Montminy.

395

400 Donc, en fonctionnant avec un référendum par secteur, je pense que ça permettrait de faire ressortir cette réponse-là du lot comparativement à l'ensemble du territoire où la réponse des gens qui seront touchés par le projet pourrait être diluée par exemple.

**LE COMMISSAIRE :**

405 OK.

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

410 Donc, sous forme de référendum sectoriel. Je ne suis pas au courant si vous avez déjà reçu une réponse de la part de la municipalité. Quand on s'est rencontrés dernièrement aux audiences publiques ici, Madame Aubé, directrice générale de la municipalité à Saint-Paul, avait donné un délai d'à peu près un mois avant d'avoir une réponse de la municipalité concernant ce référendum.

415 Dernièrement, il y a eu une séance du conseil municipal à Saint-Paul-de-Montminy, ce lundi même je crois, et la réponse du conseil municipal, en l'occurrence le maire, a été « non ». Un « non » catégorique quant à la tenue d'un référendum. Alors...

**LE COMMISSAIRE :**

420 Pour vous rassurer, de toutes les façons, tous les documents que nous recevons nous les rendons publics. Donc, une telle réponse, quand elle sera disponible, c'est sûr que ça va être rendu public, et puis, tout le monde pourra avoir accès pour savoir laquelle des réponses a été apportée.

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

425 Parfait, merci.

**LE COMMISSAIRE :**

430 Donc, on comprend bien que ce que vous privilégiez dans le cas présent, c'est le référendum. Vous l'avez expliqué aisément.

435 Puisque vous fustigez un peu le type de participation de consultation qui a été faite, est-ce que vous trouvez d'autres parties prenantes qui auraient dû être impliquées et qui ne l'ont pas été, et au stade où on se trouve maintenant, qu'il serait important d'impliquer, d'aller chercher, d'aller consulter ces parties prenantes?

440 Un peu comme les riverains du lac Jally qui, vous avez dit, seulement ont été consultés à partir de 2024. Est-ce qu'il y en a d'autres, à votre connaissance, qu'on pourrait rejoindre pour s'assurer qu'on a balisé tout le panel de parties prenantes qui se trouvent dans le milieu et qui sont intéressées par le projet? Est-ce qu'il y en a d'autres?

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

445 Bien, à mon sens, les principaux sont ceux que j'ai mentionnés dans mon mémoire, les résidents des principaux lacs touchés par le projet. Parmi les parties prenantes, il y a des gens qui ont été impliqués beaucoup plus tôt dans le processus, mais de manière confidentielle.

450 Ces gens-là ont été approchés parce que des éoliennes vont être implantées sur leur terrain, donc c'est certainement des gens qui sont des parties prenantes. Mais eux sont disons impactés très différemment compte tenu qu'ils reçoivent des compensations financières.

455 Mais pour répondre à votre question, honnêtement, oui, ces gens-là peuvent être des parties prenantes aussi au projet. Ils sont certainement en faveur. Mais c'est que nous, dans le contexte où on est impactés directement sur le plan visuel, sur le plan sonore, dans notre milieu de vie, notre qualité de vie, je ne souhaite pas avoir de compensation ni d'éolienne chez nous.

460 Ce que j'aurais souhaité en tant que partie prenante puis personne impactée par le projet, c'est d'avoir été consultée en amont. Donc, c'est pour cette raison-là qu'on demande d'être consultés à juste titre comme parties prenantes, comme le veut un des 16 principes du développement durable, le principe de subsidiarité.

**LE COMMISSAIRE :**

OK, merci beaucoup, Madame Cloutier.

465 Je veux revoir aussi encore une petite question avec vous. Tantôt, dans votre présentation, vous vous êtes posé une série de questions légitimes sur le système de gestion des plaintes que l'initiateur entend mettre en place.

470 Je crois qu'en première partie d'audience, nous avons vu qu'ils ont donné quelques détails sur le mécanisme de gestion des plaintes qu'ils veulent mettre en place. Et, ils ont indiqué un peu les différentes portes d'entrée.

475 Si éventuellement il y a une plainte qui venait, comment ils comptaient traiter avec diligence cette plainte à la satisfaction des plaignantes et des plaignants.

480 Visiblement, je pense que ce n'est pas tout à fait clair encore à votre niveau. Et, ma question, est-ce que vous avez d'autres attentes particulières ou des recommandations par rapport à un système de gestion de plaintes, si éventuellement vous devez solliciter ce système-là, que le système réponde à vos attentes avec satisfaction?

485 Est-ce que vous avez d'autres attentes particulières? Est-ce que vous avez des recommandations à faire par rapport à un système de gestion que l'initiateur a dit qu'il va de toutes les façons mettre en place pour être à l'écoute du milieu dans lequel il veut s'implanter?

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

490 Oui, j'ai des attentes. En fait, relativement à un système de plainte, je m'attendrais à un processus complètement transparent, donc pouvoir être en mesure de savoir s'il y a des plaintes qui sont formulées, ça vient d'où, c'est des plaintes concernant les impacts visuels, les impacts sonores et quelles mesures sont mises en place.

495 C'est un système, un comité qui est là pour gérer des plaintes, pourquoi ne pas inclure un citoyen sur un comité de plainte? Un citoyen qui serait par exemple un riverain de lac, ce qui permettrait d'augmenter la confiance dans ce processus de gestion des plaintes.

**LE COMMISSAIRE :**

OK.

500 Donc, vous voulez avoir une certaine, on va dire, prévisibilité par rapport à ce système-là.  
Vous devez le connaître avant, comment ça fonctionne, et en même temps, il faudrait quand même  
que tout ce qui se passe autour des différentes plaintes qui vont être envoyées qu'il y ait une sorte  
de reddition de comptes?

505 **Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Oui, tout à fait.

**LE COMMISSAIRE :**

510 Pour qu'on sache exactement...

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Et transparence, oui.

515

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup, Madame Cloutier.

520 **Mme DANIELLE CLOUTIER :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

525

Merci, Madame Cloutier, pour votre participation.

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

530

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

535 Bonne soirée.

**Mme DANIELLE CLOUTIER :**

540 Bonne soirée.

**LA PRÉSIDENTE :**

545 Donc, je vous informe par le fait même que notre registre pour les inscriptions plus spontanées il est fermé. Il y avait deux places, puis elles se sont comblées.

545 Donc, je vais inviter le prochain intervenant. En fait, c'est un intervenant qui est à distance, Monsieur Alexandre Richard.

**M. ALEXANDRE RICHARD (DM72)**

550 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

555 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, bonsoir, Monsieur Richard. On vous entend bien.

560 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

560 Excellent. Donc, je vais vous présenter mon mémoire, il s'intitule : « *Quels sont les impacts et effets induits par le processus de marchandisation des gisements de vent?* »

565 Donc, en gros, par rapport à ce mémoire-là, je veux porter une attention à la Commission par rapport au fait que l'énergie en fait dans notre société, bien, il y a des risques qu'elle soit surproduite.

Donc, quand je parle d'énergie, bien, aussi je parle aussi d'une addition en fait qui est faite avec l'utilisation de l'énergie électrique, l'énergie qui est produite par les deux initiateurs par exemple. Cette énergie-là elle s'additionne à l'énergie de source pétrolière qui est utilisée.

570

Donc, c'est sûr que ce n'est pas nécessairement une substitution. Ça, ça a un lien avec la justification du projet. Donc, en gros, ici, je veux vraiment que vous portiez une attention particulière par rapport à ça, c'est : je remets en question la robustesse du processus méthodologique utilisé pour procéder à la modélisation de la consommation future d'énergie.

575

Pour faire référence, en fait, avec la priorité 2 du Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, la nouvelle présidente en fait elle a déclaré sur les ondes radio que l'électron le plus vert, c'est celui qu'on ne consomme pas.

580

Donc, en gros, ce que j'aimerais que la Commission se penche beaucoup, c'est la justification du projet. C'est un point qui est super important.

585

Donc, en fait, quand on produit de l'énergie, c'est quand même une très grosse responsabilité. Donc, en gros, présentement, il n'y a pas de mécanisme pour régir l'usage ou quoi que ce soit. Donc, l'énergie est vendue. Puis, ce projet-là, les deux projets, je dis « ce projet-là », c'est deux projets qui sont conjoints dans le cas qui nous concerne, puis ça s'applique à tous les autres projets, c'est sûr que par rapport à l'énergie qui est produite, bien, ça fait en sorte que, oui, il y a des activités économiques.

590

Puis je comprends que les gens du milieu veulent avoir ces retombées-là, puis que ça peut améliorer la situation de certains d'entre eux, puis je comprends ça. Par contre, après, en générant cette énergie-là, bien, il faut s'assurer quel sera l'usage de l'énergie sur l'ensemble de son cycle de vie.

595

Ça, c'est un point qui est crucial qui devrait être tant qu'à moi de la responsabilité des producteurs. C'est aussi de notre responsabilité à tous. Mais en gros, produire de l'énergie, bien, ça fait en sorte qu'il y a des bonnes chances qu'elle soit utilisée par la suite. Donc, c'est important que ce point-là soit analysé de votre part.

600            Puis, deuxièmement aussi, les retombées économiques, ça peut paraître bien à première  
vue, mais il ne faut pas oublier que, présentement, on est dans une société qui consomme  
beaucoup d'énergie, quatre fois plus au Québec que la moyenne mondiale. Donc, il y a une certaine  
addiction qui est déjà présente. Si on rajoute de l'énergie, ça va être quoi les impacts? Incluant les  
impacts aussi qui sont psychologiques et sociaux.

605            Donc, tout ça, ça se cumule. À chaque fois qu'on ajoute de l'énergie, bien, c'est une intuition,  
je vous laisserai analyser ça de façon exhaustive. Je pense qu'on va avoir besoin d'un débat public  
encore plus large que juste ces deux projets-là.

610            Mais l'idée derrière ça, c'est : j'aimerais sincèrement que vous vous assuriez que les  
impacts cumulés sur l'ensemble du cycle de vie de l'énergie qui va être produite ne feront pas en  
sorte qu'on va anthropiser d'autres territoires, parce que je pense sincèrement que c'est ce qui se  
passe présentement. On est à une course à la décarbonation.

615            Produire de l'énergie supplémentaire sans prioriser la priorité 2 en fait du Plan d'action  
d'Hydro-Québec, tout l'argent qui est mis dans ce plan-là je pense qu'il est peu investi dans la  
priorité 2, qui est, en fait, qui est de mieux consommer. Mieux consommer, bien, ça induit  
nécessairement une décroissance de la consommation de l'énergie si on est capable.

620            Donc, peut-être que vous pourriez faire une revue de littérature par rapport à ça, qu'est-ce  
qui peut remplacer la production. Après ça, une fois qu'on aurait une liste de tout ça, bien, en gros,  
on pourrait se dire : « Bon, OK, on a des moyens de substitution de la production », puis après, on  
pourrait faire un choix éclairé à ce qu'on veut choisir de faire.

625            Parce que moi je ne suis pas contre la fabrication des éoliennes puis l'utilisation de  
l'électricité. Par contre, il faut être réaliste puis se rendre compte qu'on est dans une société où  
l'appât du gain est pas mal omniprésent. Quels vont être les impacts en fait environnementaux liés  
à l'accroissement de la richesse, un, des deux projets cumulés? Puis, deux, quel sera l'usage de  
l'énergie?

630            Tout ça ensemble, après, on pourra dire : « Bon, bien, le projet va nous permettre  
d'améliorer les impacts sur la biodiversité, de réduire l'anthropisation des terres, puis par exemple,  
de réduire notre consommation d'énergie ou de mieux consommer. »

635 Mais là, on a comme juste un vœu, puis on n'a pas... J'ai comme l'impression que l'utilisation des produits pétroliers raffinés, bien, elle ne se réduit pas. Puis, il n'y a pas nécessairement de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

640 Tous ces projets-là d'éoliens, bien, ils nécessitent beaucoup d'énergie, puis beaucoup d'extraction qui font en sorte qu'on a besoin de toujours extraire du pétrole pour produire et entretenir tous ces systèmes-là. Donc, je ne prétends pas avoir de solution unique, mais ce que j'aimerais, c'est que vous portiez une attention particulière par rapport à ça.

645 Puis, il y a aussi un exemple de l'utilisation de l'énergie, bien, ce n'est pas obligé d'être beaucoup, une petite quantité d'énergie peut servir à détruire des tourbières à d'autres endroits. On l'a vu par exemple dans d'autres projets du BAPE, des projets qui étaient alimentés par l'énergie renouvelable, produite et distribuée par Hydro-Québec en grande partie, dont les initiateurs privés du présent projet veulent se raccorder. Bien, ça a fait en sorte que, selon nos décisions, malgré un processus de consultation, il y a des tourbières qui ont été *anthropiées* dans le coin de Blainville. Puis ça, c'est dans le coin de la CMM.

650 Fait que toute cette énergie-là qui est produite dans les zones du projet présentement qui est à l'étude, bien, on ne sait pas où est-ce qu'elle s'en va. L'énergie on ne peut pas la suivre, puis c'est important que...

655 Moi je le sais qu'il y a la moitié à peu près de l'énergie qui est consommée dans la CMM, donc ça, c'est un gros, gros, gros point d'anthropisation possible, puis qui peut générer aussi des impacts cumulatifs.

660 Puis, en plus, il y a certains biens, comme par exemple l'aluminium qui, on va utiliser l'énergie, on va transformer en aluminium, puis après, ça va s'en aller dans d'autres pays. Ça va être exporté.

665 Qu'est-ce qui va arriver avec ça? Est-ce que ces biens-là vont pouvoir créer d'autres impacts? Il faut absolument faire une analyse du cycle de vie, puis faire une analyse de l'état des lieux en fait avant de pouvoir aller de l'avant avec tous ces projets-là. Donc ça, c'est mon point de vue.

670 Là, après, ça fait plusieurs fois qu'on vous demande, pas un état des lieux, mais on demande un BAPE générique sur la filière éolienne, en fait, c'est un BAPE générique que ça nous prend sur l'ensemble de la production puis de la consommation d'énergie.

675 C'est ce que je fais note dans mon mémoire. Puis aussi, bien, ça prend un état des lieux. Présentement, qu'est-ce qu'on fait avec l'énergie, on a une idée. On a le rapport de l'État de l'énergie au Québec qui sort à chaque année, mais on n'a pas de portrait précis sur l'utilisation complète, puis de ses impacts et effets.

680 On a vu dans le cadre de ce projet-là, là je fais appel à ma mémoire, peut-être que je me trompe, mais vous pourrez valider, il y a eu des questions par rapport au déboisement. Il y a des citoyens qui ont demandé : « Comment ça que le projet n'est pas accepté, puis qu'ils ont commencé à déboiser? »

685 Bien, à l'étape qui est là, je pense qu'il y a eu une réponse qui a été donnée par le Ministère, c'est qu'il y avait des certificats qui étaient donnés après une attente de 30 jours. Puis, pour faire les études d'impact, bien, ils permettaient la coupe d'arbre.

Bien, toutes ces études d'impact là présentement qui ont été faites depuis janvier, bien, ce sont des impacts cumulés de perte de boisés, puis qui n'ont pas l'air à être suivis, puis ajoutés au présent projet. Puis, il y a multitude d'autres impacts aussi probablement qui ne sont pas suivis.

690 Donc, je pense qu'à l'étape où on en est, avec tout le réchauffement en fait qui se passe, puis toutes les pressions qui vont venir pour les prochaines générations, bien, sincèrement, je pense que c'est important de se questionner avant d'aller de l'avant avec tous ces projets-là.

695 Donc, en gros, j'ai un peu été à ma pensée, tout est dans le mémoire, les points qui m'ont été soulevés. Puis, en gros, je concluais avec le fait que... En fait, oui, c'est ça, donc en gros, on demande un BAPE générique, puis un moratoire en fait pour arrêter la production d'énergie tant qu'on n'aura pas les réponses par rapport à ça. Parce que là, on a un débat, mais il n'y a pas de fond.

700

705 Et, je sais, présentement, Hydro-Québec j'ai vu, je n'écoute pas trop trop la télé, mais il y a des annonces, j'ai entendu ça à la radio aussi, qui stipulent que pour faire la promotion de la croissance de la production de l'énergie renouvelable pour substituer le pétrole, mais le débat de fond il n'est pas là. Toute la planète au complet veut continuer à faire croître la production d'énergie, croître la production de déchets, c'est un impact aussi par rapport à ça.

710 Si on continue à produire au rythme qu'on fait présentement, ça ne fait aucun sens. Puis, il y a des gens qui vont tenter de faire la même chose, puis je pense que c'est exactement ce qui se passe avec les projets éoliens. Dans le cadre de ces deux projets-là, probablement qu'il y en a une partie qui s'en va à la Communauté ou à l'Alliance, je ne sais pas trop, c'est souvent une organisation hybride avec une entreprise privée puis publique, un partenariat avec les MRC, je ne sais pas trop.

715 Mais on s'attarde beaucoup sur les retombées économiques pour la population, mais il faut aussi que vous analysiez en tant qu'experts. Vous, vous êtes des analystes. Il y a des experts dans votre boîte, le BAPE. Il faut s'assurer qu'en fait qu'est-ce qui se passe aussi avec le pécule privé. Il y a des bonnes chances qu'il serve à l'anthropisation des territoires aussi. Puis, si c'est ce que je crois qui se passe, c'est une course à l'appât du gain avec tous ces projets d'éoliens privés là. Donc ça, c'est un autre point.

720 Moi je préfère que les projets énergétiques restent dans le domaine public, comme ça, bien, on peut faire des demandes d'accès à l'information. On peut savoir ce qui se passe. On va pouvoir éventuellement aussi tracer l'argent à quoi qu'il sert. C'est déjà commencé avec les municipalités concernées. C'est public, donc on peut à peu près savoir ce qui se passe avec l'argent.

725 Mais côté privé, on n'a aucune espèce d'idée. Peut-être que ça peut être réinvesti dans un fonds qui va générer encore d'autres impacts. Donc, pour vous, c'est un extrême gros casse-tête de savoir en analysant le cycle de vie complet de l'énergie, incluant les impacts économiques, c'est-à-dire tout ce que les gens vont faire avec le pécule généré par ces projets-là, bien, c'est tout un travail. Je ne pense pas que la Commission ait assez de temps pour analyser ça dans les délais. 730 Donc, c'est pour ça que je recommande qu'il y ait un moratoire sur la production d'énergie.

Puis, aussi pour conclure, il y a des impacts.

735 Les projets sont situés loin de la Communauté métropolitaine de Montréal, mais nous on  
voit une pression présentement sur... Tous ces projets-là exercent une pression sur les  
infrastructures existantes en fait de la distribution d'énergie et de transport d'énergie.

740 Il y a des postes, il y a des lignes qui vont être modifiées. Il va y avoir d'autres territoires qui  
vont être *anthropiés*, puis ça, c'est tout l'impact cumulatif de tous les projets éoliens et autres projets  
de production énergétique qui se répercutent sur l'ensemble du territoire.

745 Puis, peut-être que je conclurais en disant que tout ce système-là aussi, bien, c'est un gros  
système de perte énergétique. L'énergie n'est pas produite pour les besoins locaux. Je comprends  
qu'on veut produire de façon massive pour pouvoir sauver des coûts, mais est-ce qu'on sauve  
vraiment des coûts?

750 Ça, je vous laisse le soin de faire des études plus poussées là-dessus. Moi je n'ai pas le  
temps de répondre à tous ces questionnements-là que je me pose que j'ai intégrés dans mon  
mémoire. Je saute beaucoup de points, puis je vais laisser le reste du temps pour les autres s'il en  
reste. Merci de m'avoir écouté.

**LA PRÉSIDENTE :**

755 Merci, Monsieur Richard, pour votre présentation, puis votre mémoire. Puis, effectivement,  
on en a pris connaissance ainsi que tous les autres mémoires qui nous ont été déposés.

Si vous me permettez, j'aurais peut-être deux questions d'éclaircissement pour vous, ça  
vous convient?

760 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, il n'y a pas de problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

765 Parfait. Je reviendrais sur un passage à la page 2 de votre mémoire où vous parlez  
d'impacts psychosociaux.

770 Puis là, je vais reprendre vos termes exacts. Vous mentionnez que : « *La croissance de l'offre énergétique soulève des enjeux psychologiques liés aux addictions énergétiques et pécuniaires produites par la réalisation des projets.* » Donc, vous invitez la Commission à analyser ces enjeux-là.

775 Pouvez-vous nous préciser à quel type d'impacts psychosociaux vous faites allusion? Avez-vous des exemples concrets, des cas documentés par rapport à ça?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

780 Bien, un exemple, vite vite, je peux peut-être vous dire, « documentés » plus ou moins, je n'ai pas eu le temps de fouiller. Mais par contre, j'ai posé des questions, lors de la première partie de l'audience, c'est déjà un bon début. L'INSPQ je pense qu'elle a déposé des documents par rapport à ça, c'est un bon début. Ce n'est clairement pas exhaustif.

785 Mais par exemple, moi je le sais en tant que mon expérience personnelle, c'est que plus que... Ça, c'est mon expérience personnelle, je ne dis pas que c'est généralisé à toute la population. Mais par l'histoire de ma vie, plus mes revenus ont été élevés, ça concorde un peu avec le graphique qui a été pondu par Pierre-Olivier Pineau et compagnie, l'État de l'énergie au Québec, c'est que plus que mes revenus ont été élevés, plus que j'ai consommé d'énergie avec du recul quand je regarde ma consommation historique.

790 Donc, c'est sûr que les projets engendrent deux impacts, je pense, psychologiques, ça c'est vraiment une intuition. Mais une fois qu'on a atteint un certain seuil de consommation d'énergie, on ne s'en rend plus compte.

795 On ne se rend plus compte qu'on gaspille de l'énergie, puis qu'on pourrait vivre d'une manière plus sobre. C'est dans ce sens-là que je dis que l'impact psychologique, je crois, c'est une intuition qui reste à valider, puis sûrement qu'il y aura des recherches à faire. Mais l'idée, c'est que c'est clair que ça engendre... Juste le fait de mettre en marché de l'énergie, c'est un peu comme une cigarette on pourrait dire. Bien, on sait d'avance qu'en la vendant, bien, s'il y a quelqu'un qui embarque là-dedans, il va être accro à la nicotine.

800

Bien, si on met de l'énergie sur le marché, on sait très bien qu'après, c'est plus difficile de dire : « Bon, bien, on va réduire notre consommation. » On l'a vu historiquement, je pense, pendant les guerres, les gens étaient impactés parce qu'ils ne pouvaient pas avoir d'essence par exemple de disponible, c'était rationné. Bien, c'est un peu un indice qu'il y a une addiction à l'énergie.

805

Puis, je pense qu'autant l'énergie pétrolière que l'énergie électrique, c'est sûr qu'il y en a une qui est plus intéressante à... J'aime mieux être accro à de l'énergie renouvelable peut-être, mais par contre, ce n'est pas une raison pour en surproduire pour maintenir cette addiction-là. Parce qu'on s'entend qu'Hydro-Québec, tout l'État qui capte les revenus de ça, Hydro-Québec, on est tous accros pas juste à l'énergie, on est accros aussi aux intrants pécuniers. Ça, c'est complètement intangible des intrants pécuniers.

810

Par contre, quand ces intrants pécuniers là sont utilisés, psychologiquement il y a comme un appât du gain qui se fait, puis c'est ça qu'on voit partout. L'appât du gain est partout. L'État veut l'argent. La MRC veut l'argent. Les petites municipalités veulent l'argent. Puis, en même temps, bien, on a une addiction pécuniaire qui est créée, puis on a une addiction énergétique, fait que c'est double.

815

Fait que c'est toute une responsabilité de mettre, tout comme des cigarettes d'ailleurs ou autres produits addictifs, de mettre ça sur le marché sans égard à l'usage. Je pense que c'est excessivement risqué pour l'avenir surtout des prochaines générations. Nous on est corrects, on devrait pouvoir s'en sortir.

820

Mais il y a des rendements marginaux décroissants qui existent. Les ressources elles se tarissent, incluant les gisements de vent. Donc, c'est mon point. Je vous invite à faire une revue de littérature pour commencer pour compléter les déclarations préliminaires de l'INSPQ qui ont été déposées. Puis, peut-être qu'on pourra en jaser lors d'une autre audience.

825

**LA PRÉSIDENTE :**

830

Très bien, merci, ça clarifie le point qu'on voulait éclaircir avec vous. Je vous remercie, Monsieur Richard, pour votre participation. Je vous souhaite une belle soirée.

835 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Merci à vous, merci de m'avoir écouté. Au revoir.

840 **LA PRÉSIDENTE :**

Au revoir. Donc, je vais inviter, maintenant, notre prochaine intervenante, Madame Caroline Gagné.

**Mme CAROLINE GAGNÉ (DM42)**

845

**Mme CAROLINE GAGNÉ :**

Bonsoir.

850 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Madame Gagné.

**LE COMMISSAIRE :**

855

Bonsoir.

**Mme CAROLINE GAGNÉ :**

860

Bonsoir, Monsieur. Bonsoir, Madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir. Donc, vous avez 15 minutes pour faire votre présentation.

865

**Mme CAROLINE GAGNÉ :**

On va avoir le temps, on va avoir le temps.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM42)

870

Début de la phrase à la page 1 : « Je vous parle aujourd'hui comme un voisin... »

Fin de la phrase à la page 4 : « Merci de m'avoir écouté. »

**LA PRÉSIDENTE :**

875

Merci, Madame Gagné, pour votre présentation, pour votre mémoire. Si vous me permettez peut-être une ou deux questions.

**Mme CAROLINE GAGNÉ :**

880

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

885

Dans le fond, on comprend clairement que vous êtes en faveur du projet du parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy. Est-ce que, selon vous, les démarches d'optimisation que l'initiateur a réalisées sont suffisantes? Est-ce que le projet devrait être réalisé tel il a été présenté? C'est quoi votre avis à ce sujet-là?

890

**Mme CAROLINE GAGNÉ :**

895

Bien oui, il y a eu beaucoup de consultations. Il y a eu beaucoup de documentation. La présentation, en tout cas, semblait satisfaire les gens à la dernière rencontre publique qu'on avait eue à Saint-Paul-de-Montminy justement. Moi, pour moi, c'est sûr que s'il y a des améliorations à faire, je suis à l'aise. C'est des recommandations, c'est parfait, il faut le faire. Il faut satisfaire un peu tout le monde aussi là-dedans.

900

Mais au-delà de ça, parfois il faut élargir nos horizons, puis voir un petit peu plus loin. Mais toute amélioration peut être prise en compte, autant négative que positive.

**LA PRÉSIDENTE :**

905           Très bien, merci. Peut-être une dernière question. Dans votre mémoire, vous mentionnez que dans certaines régions rurales, des éoliennes sont devenues un symbole de fierté locale, d'engagement environnemental. Est-ce que vous avez des exemples à nous partager?

**Mme CAROLINE GAGNÉ :**

910           Bien, moi j'ai rencontré certaines personnes du parc éolien qu'on a ici tout près, à Buckland, puis les gens étaient très satisfaits de la façon dont ça s'était fait, de l'acceptabilité sociale aussi. Peut-être qu'au début, c'était plus difficile. Mais une fois qu'elles sont implantées, même justement ils disaient qu'ils avaient tendance à les oublier.

915           Puis, souvent, les gens qui viennent en vacances ou quoi que ce soit sur le territoire, bien, ils observent les éoliennes, puis ils parlent de ça comme, peut-être pas nécessairement un attrait, mais ça devient un sujet quand même faisant partie du décor naturel si on veut de l'endroit.

920           **LA PRÉSIDENTE :**

              Très bien. Merci, Madame Gagné, pour votre participation. Je vous souhaite une belle soirée.

925           **Mme CAROLINE GAGNÉ :**

              Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

930           Je vais inviter, maintenant, Madame Hélène Ladouceur. — Bonsoir, Madame Ladouceur.

935

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR (DM69)**

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

940

Bonsoir.

**LE COMMISSAIRE :**

945

Bonsoir.

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

950

Bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous disposez de 15 minutes.

955

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

Oui. Alors donc, je vais lire parce que je veux rester dans le 15 minutes.

**LA PRÉSIDENTE :**

960

Il n'y a pas de problème.

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

965

Alors, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

970

On va vous donner des indications de toute façon si ça dépasse.

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

975 Bonsoir à vous deux, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je vous remercie de me recevoir ce soir, et de prendre le temps de m'écouter. Mon nom est Hélène Ladouceur. Je suis architecte, urbaniste. Je détiens un doctorat en études urbaines ainsi qu'un certificat en design urbain du MIT.

980 J'ai œuvré pendant 28 ans en urbanisme à des postes de designer urbaine, de directrice. Et j'ai été une des premières cheffes de service responsables d'un bureau de grand projet.

J'ai un chalet au lac Jally depuis 2017 sur le côté sud du lac. Si le projet Kruger va de l'avant, j'observerai en continu une dizaine d'éoliennes qui surplomberont le lac à partir de 2027. Comme ces éoliennes sont de très grande hauteur, 200 mètres avec les pales, Nav Canada exige le double de clignotants par éolienne. Elles seront donc présentes le jour comme la nuit.

985 Du côté nord-est du lac Jally, trois éoliennes seront aussi visibles. Les impacts visuels et sonores seront dévastateurs pour la santé et la qualité de vie de la trentaine de familles qui vivent au lac Jally, dont certains depuis plus de quatre générations.

990 Il n'y a pas que le lac Jally qui sera durement touché. S'ajoute le lac Carré, notre voisin, avec son camping et sa base de plein air, l'un des deux plus beaux lacs du Parc des Appalaches dont il fait partie. À l'ouest de la municipalité s'ajoutent les lacs Colin, avec sa pourvoirie, et Gosselin aussi avec sa trentaine de familles.

995 Les citoyens de Saint-Paul ne seront pas en reste. Leurs repères identitaires et paysagers seront impactés de façon irrémédiable. La montagne de la Grande Coulée, repère visuel iconique du village, mais aussi de toute la région, sera en compétition visuelle avec ces tours. Il s'agit de la montagne la plus élevée du parc avec 850 mètres.

1000 En région, on se déplace en voiture, et le territoire de la municipalité est restreint. Les éoliennes seront omniprésentes de la 283 et de la 216. La première étant toute en montagne et la seconde toute en vallons.

1005 Les visiteurs de passage dans le parc, ceux qui font rouler notre économie locale, seront aussi touchés. Nul ne pourra manquer ces structures géantes localisées dans le centre géographique de la municipalité. En tout, 28 éoliennes dans trois parcs distincts sur un petit territoire.

1010 Les parcs A et B sont de part et d'autre de la route panoramique 283 qui monte vers Saint-Fabien et dessert plusieurs parties du parc. Une vingtaine de structures érigées au centre du parc, certaines collées sur la route et le lac Colin, d'autres tout près du village et d'autres encore se déroulant sur les crêtes et offrant une saturation du paysage vers les lacs Jally et Carré.

1015 Les parcs A et B sont entourés des plus beaux secteurs du Parc des Appalaches, montagnes faites de vieilles forêts, d'eskers, de points de vue qui vont au-delà du fleuve. Ce sont les secteurs les plus fréquentés.

1020 Le Parc régional des Appalaches est fragmenté et chaque secteur est interconnecté. Nous sommes dans un milieu fragile, iconique, unique. La valeur de ces vieilles forêts est très bien documentée par le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches, appelé aussi le CRECA.

1025 Depuis 2012, pas moins d'une dizaine d'études ont été réalisées, multipliant les justifications de déclarer les secteurs de la montagne du lac Talon, celle de la Grande Coulée, du sentier aux Orignaux et du lac Long comme des aires qui sont impérativement à protéger. De plus, dans cette étude, on prêche la protection en tant qu'habitat de la Grive de Bicknell.

1030 La montagne de la Grande Coulée est coiffée à plus de 800 mètres d'altitude par la seule vieille sapinière à oxalide de montagne de la région. On y a enregistré des mentions de Grives de Bicknell. Un plan de conservation de cette espèce est en cours d'élaboration au MFFP. Il est possible que la sapinière soit bientôt protégée comme habitat menacé. C'est parmi les études du CRECA 2015.

1035 Depuis 2013, la MRC publicise les démarches qu'elle fait afin de faire nommer le Parc des Appalaches « réserve de biodiversité » auprès du gouvernement du Québec.

Les études du CRECA vont toutes dans ce sens à l'effet de protéger le territoire situé dans Saint-Paul, mais aussi à Saint-Fabien, municipalité limitrophe en sémantique, mais faisant un tout au niveau géographique ou en termes d'unité de paysage si vous préférez.

1040 Dans l'étude d'impact volume 1 de Kruger, mai 2024, quatre petits mots cachés à la page 18 indiquent timidement que le projet d'éoliennes se situe dans un de secteur de « *réserve de biodiversité projetée* ». Aucun écho dans l'étude d'impact.

1045 Malgré toutes les études menées depuis 2012 lors du Conseil des maires de la MRC du 8 octobre 2024, plusieurs secteurs du Parc des Appalaches ont reçu un appui favorable par résolution pour que le gouvernement du Québec analyse la proposition d'aire protégée pour divers secteurs du parc.

1050 La montagne de la Grande Coulée, le sentier des Orignaux et le lac Long auraient dû se retrouver dans la liste. Pourquoi ils n'y sont pas?

1055 Au même conseil, un autre item était à l'ordre du jour, les ententes pour le parc éolien. Par ailleurs, une étude est en cours par le CRECA dans le cadre « *Nos paysages protégés pour toujours 2022* ». Il s'agit d'une analyse de connectivité entre les îlots de vieilles forêts reliant les secteurs du Massif du Sud et du lac Talon, et incluant les secteurs du lac Long et de la Grande Coulée.

1060 « *Dans ces vieilles forêts d'une grande richesse, une meilleure connectivité écologique est essentielle à l'adaptation des espèces aux changements climatiques.* »

Enfin, on passe sous silence le Plan régional de développement du territoire public, PRDTP, volet éolien, ainsi que le document « *Analyse territoriale, volet éolien* » du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

1065 Le MRNF écrit : « *Ce paysage est mis en valeur grâce au projet de Parc régional des Appalaches qui constitue le coeur de cette zone. L'objectif de ce projet de parc est de favoriser le développement d'activités récréatives et de plein air, la protection des milieux naturels et le développement local dans un contexte de gestion intégrée des ressources.* »

1070

On mentionne l'influence positive de la route 283 qui représente un axe touristique reconnu, la Route des Parcs. On insiste sur l'importance de préserver la qualité des paysages d'intérêt régional, mais aussi d'intégrer les territoires avoisinants afin de maintenir cette unicité paysagère à la fois fragmentée, mais aussi interreliée tant pour son imposant réseau pédestre que par sa continuité paysagère exceptionnelle.

1075

Par ailleurs, un examen rapide des Plans d'affectation du territoire public, PATP, de Chaudière-Appalaches, qui relève aussi du ministère des Ressources naturelles et Forêts, et qui a fait l'objet d'une vaste consultation avec plus de 80 partenaires, présente les intentions du gouvernement au niveau éolien.

1080

Pour le secteur numéro 12-51, Parc régional des Appalaches, les intentions gouvernementales sont : utiliser le territoire et les ressources en favorisant la mise en valeur récréotouristique. Ce qui n'est pas le même cas pour le projet de parc éolien à Saint-Philémon ou pour le Parc régional du Massif du Sud où les projets d'éoliennes sont envisagés.

1085

Plusieurs secteurs désignés « paysages d'intérêt », et parmi les objectifs spécifiques, on parle de maintenir la qualité des paysages visibles à partir des lieux fréquentés aux fins récréotouristiques. Tous ces éléments qui rejoignent les préoccupations du *Guide de localisation d'implantation des éoliennes* qui date de 2005, et dont le promoteur s'inspire.

1090

Nous nous sommes intéressés à l'inventaire du potentiel éolien du Québec aussi par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Chaudière-Appalaches possède un potentiel moyen, niveau 2 sur 3. À l'échelle du Québec, le potentiel éolien exploitable de Chaudière-Appalaches représente 0,17 % de la ressource totale québécoise. Le projet éolien de Saint-Paul représente 2,7 % de 0,17 % de tout le potentiel éolien exploitable au Québec. Tout ça pour ça.

1095

1100

Un autre rapport traite de l'importance du Parc des Appalaches et des démarches en cours par la MRC pour l'intégrer dans des aires de protection sur la biodiversité. Il s'agit du rapport d'étape du *Plan de développement de la zone agricole*, MRC de Montmagny ou PDAZ 2018.

1105 La zone C, le troisième parc éolien avec environ 8 tours est à l'entrée de Saint-Paul en venant de Notre-Dame-du-Rosaire, côté est de l'intersection en « T ». Une porte d'entrée majestueuse avec vue panoramique sur les montagnes du Parc des Appalaches et aussi sur les éoliennes des zones A et B si le projet va de l'avant.

1110 Il faut toujours, toujours garder en tête que ces éoliennes font le double des hauteurs des éoliennes qu'on retrouve à Saint-Philémon, 2011. 126 mètres de haut, incluant les pales, comparativement à 200 mètres de haut pour les futures éoliennes.

Il faut toujours garder en tête que les moteurs des futures éoliennes sont plus de deux fois et demie la force de ceux de Saint-Philémon, 7 mégawatts contre 3 mégawatts.

1115 Il faut toujours, toujours considérer que plusieurs guides et règlements datent aussi de cette époque 2005, 2006 où les éoliennes étaient beaucoup plus petites. Enfin, il faut porter un regard global. Les huit éoliennes de Saint-Philémon ont été implantées sur le versant ouest de la montagne de la Grande Coulée, lieu fragile déjà impacté par la présence d'éoliennes.

1120 J'ai joint des esquisses montrant des impacts cumulatifs des autres parcs éoliens existants ou à venir. J'ai joint des croquis aussi qui ramènent l'analyse au milieu récepteur et non à une échelle régionale où l'information devient noyée et illisible. Ce manque de précisions au niveau analytique et récurrent de la part de Kruger.

1125 Par ailleurs, la MRC ne relève pas ces manquements, elle qui est la gardienne de la vision d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Montmagny. Peut-être ne l'a-t-elle pas fait parce que le schéma d'aménagement en vigueur date de 1987. Peut-être n'y a-t-il pas de vision d'aménagement.

1130 Je brûle le *punch* immédiatement. Les secteurs A et B sont incompatibles pour recevoir des éoliennes. Le secteur C est compatible avec conditions. Le RCI, *Règlement de contrôle intérimaire*, 2006-42 sur les éoliennes a été détourné de son objectif initial causant des préjudices qui seront inestimables pour les citoyens des lacs, la population en général et les générations futures.

1135

1140 Le but du RCI, qui initialement était la protection du milieu de vie et des paysages emblématiques, s'est déplacé vers la protection des parcs éoliens et des intérêts des promoteurs. Le *Schéma d'aménagement révisé 2009* était une réponse actualisée à l'époque, intelligente, documentée et sensible au *Règlement de contrôle intérimaire 2006-42* sur les éoliennes.

1145 Le *Schéma d'aménagement révisé 2009*, conçu selon les règles de bonne pratique contenues dans le document du ministère des Affaires municipales et des Régions 2005, dont s'inspire aussi Kruger, est un modèle et témoigne d'une audace certaine et avant-gardiste.

1145 Un inventaire complet vient baliser les analyses de sites compatibles, compatibles avec conditions, et incompatibles. Les lacs de plus de 2 hectares sont inventoriés comme des secteurs d'intérêt paysager à préserver. Ce document n'est pas en vigueur, pourquoi?

1150 La MRC indique qu'elle transmettra le *Schéma d'aménagement révisé 2009* au ministère des Affaires municipales. Et aujourd'hui, le ministère des Affaires municipales de l'Habitation dit qu'ils n'ont jamais reçu ce document pour analyse et approbation, pourquoi?

1155 Le *Règlement de contrôle intérimaire* est un document transitoire le temps d'adopter le *Schéma d'aménagement révisé* et les règlements d'urbanisme qui en découlent. Voilà 19 ans que le *Règlement de contrôle intérimaire* existe.

**LA PRÉSIDENTE :**

1160 Madame Ladouceur.

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

Oui. Est-ce légal?

1165 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste à titre indicatif, il vous reste une minute et demie environ.

1170 **Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

Je devrais être correcte.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

1180 Je vais lire plus vite.

Le *Schéma d'aménagement révisé 2009* possède tout le contenu pour protéger la qualité de vie des citoyens et plus précisément celle des lacs. Après 2009, leur RCI devient une coquille désuète qui continue de se vider.

1185

En 2014, on modifie la carte en annexe, ce qui élimine les lacs. Le *Règlement de contrôle intérimaire* avec sa portée temporaire est devenu permanent. Les règles normatives désuètes dont il est affublé devraient être actualisées et se retrouver dans un document complémentaire au *Schéma d'aménagement révisé*.

1190

Nous nous interrogeons sur la validité des modifications apportées au RCI après 2006 puisque le ministère des Affaires municipales ne semble pas les avoir approuvées.

1195

Enfin, que penser face à un promoteur et un professionnel de la MRC qui disent aux citoyens que le projet sera conforme en tous points à la réglementation en vigueur, alors que le 14 mai 2024, le Conseil des maires de la MRC de Montmagny votait une nouvelle modification au RCI déjà vide de sens?

1200

La modification vise la distance minimale entre une pale et une limite de propriété qui passera de 20 mètres à 5 mètres à la demande du promoteur. Rappelez-vous toujours, gardez en tête que le règlement date de 19 ans à une époque où les éoliennes étaient deux fois plus petites, deux fois moins puissantes.

1205 Comment ne pas devenir cynique face à une volonté concertée entre les élus, l'appareil administratif de la MRC et le promoteur qui veulent passer le projet éolien à tout prix, alors qu'à la même séance on reçoit des citoyens des lacs désespérés face aux impacts majeurs qu'auront les éoliennes sur leur qualité de vie?

1210 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, un pas de recul est impératif. Il faut démêler le cadre réglementaire alambiqué où certaines modifications au RCI ne semblent pas avoir été entérinées par le Ministère et où le temporaire est devenu permanent.

1215 Il faut comprendre pourquoi la MRC ne dispose pas d'un RCI sur les éoliennes et d'un *Schéma d'aménagement révisé* qui protège les citoyens des abus qui pourraient survenir en matière d'aménagement du territoire. Il faut reconnaître que les parcs éoliens A et B sont des secteurs incompatibles pour recevoir des éoliennes. Ces secteurs passés au tamis du *Schéma d'aménagement révisé 2009* ne tiendraient pas la route.

1220 Il faut aussi faire appel auprès de tous les acteurs de leurs devoirs en matière d'éthique. Il est primordial de déclarer ses intérêts si soi-même, ses proches ou des amis sont impliqués dans des redevances provenant des contrats passés avec Kruger.

1225 En terminant, la solution se trouve probablement dans un projet moins ambitieux et plus respectueux du milieu de vie dans lequel il s'insère. Pourquoi ne pas revoir le projet avec uniquement le secteur C et l'acceptabilité sociale en poche? Car les citoyens sont les experts de leur milieu de vie.

1230 Face à des élus, des professionnels de la MRC qui appuient en bloc un promoteur, quel contrepoids utiliser afin de faire valoir le bien commun? Le BAPE est-il ce dernier rempart? La transition verte est essentielle. Elle doit cependant se faire dans le respect, l'écoute, l'ordre et la transparence. La qualité des décisions dépend de la qualité de l'information transmise. La neutralité et la crédibilité de certains acteurs est essentielle si on veut que les citoyens gardent confiance en leurs institutions politiques.

1235 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1240           Merci, Madame Ladouceur. Merci d'avoir fait cet exercice de résumer votre mémoire. On en a pris connaissance de l'ensemble de l'œuvre. On vous remercie. On souhaiterait poursuivre l'échange avec vous. Je vais passer la parole à mon collègue.

**LE COMMISSAIRE :**

1245           Merci, Madame Ladouceur, pour la présentation de votre mémoire. Nous l'avons lu en détail. Il est beaucoup plus étoffé que le résumé que vous en avez fait bien structuré. Et, si vous permettez, je vais vous poser quelques questions pour asseoir un peu la compréhension que j'ai des demandes que vous formulez.

1250           Par exemple, vous demandez l'élimination des éoliennes du secteur A, l'élimination des éoliennes du secteur B. En somme, vous demandez le retrait d'une vingtaine, à peu près, d'éoliennes, soit toutes les éoliennes qui sont situées dans le secteur des lacs vers le sud-est de la zone d'étude actuelle de l'initiateur.

1255           Est-ce que c'est la seule condition selon laquelle le projet serait acceptable selon vous?

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

1260           D'après moi, l'analyse au niveau de la recevabilité du milieu pour pouvoir recevoir des éoliennes n'a pas été menée. Si vous regardez dans le document du ministère des Affaires municipales et des Régions qui date de 2005, où on explique très bien le processus de consultation publique au niveau de l'acceptabilité sociale, quand on parle de consulter la population en amont, ça veut dire au tout début, c'est-à-dire le premier moment.

1265           C'est au moment de faire l'inventaire, donc en plus de faire l'inventaire physique, biologique, environnemental, évidemment il y a une rencontre avec les citoyens. Ensuite, on fait les cartes des forces, des faiblesses. Et, à ce moment-là, on est à même de déterminer quels sont les sites qui sont compatibles, compatibles avec conditions et non compatibles.

1270

Et, le problème avec le document de Kruger, c'est qu'il élimine complètement de l'analyse tout le volet. Et là, le site A et B, ce n'est pas uniquement pour les lacs, c'est qu'on est face au Parc régional des Appalaches qui est une forêt ancienne hypersensible.

1275            Au niveau des gens, des revenus, quand les éoliennes seront implantées, les éoliennes ne créent pas d'argent, ne créent pas d'emploi. Elles vont créer trois emplois. À ce moment-là, ce sont les citoyens qui seront là qui devront continuer à vivre.

1280            Et, leur gagne-pain, actuellement, ils attirent des gens en disant : « Nous avons un milieu de vie extraordinaire, dont le Parc des Appalaches fait partie. Et, ceux qui travaillent vivent beaucoup du tourisme. Donc, beaucoup de gens viennent ici parce qu'ils veulent faire des activités dans un environnement extraordinaire. »

1285            Maintenant, c'est sûr que nous deviendrons sûrement le deuxième choix quand les éoliennes seront là, car elles seront visibles de partout, pas uniquement des lacs. Il faut être réaliste puis regarder aussi ce que les distances indiquent au niveau des impacts. Nous serons un deuxième choix.

1290            Et, si nous avons des sous au niveau des redevances, alors peut-être nous pourrions utiliser ces sous-là pour aider nos gens qui ont des emplois au niveau des pourvoiries, qui travaillent au niveau du tourisme, essayer de les supporter, parce que les choix se feront vers des endroits qui auront été conservés intacts.

1295            Mais moi, là où j'en ai le plus, c'est vraiment tout le silence assourdissant qui se fait du fait que, d'un côté, vous avez le noyau villageois traditionnel, le noyau villageois moderne. Vous avez, de l'autre côté, le Parc des Appalaches. Les secteurs A et B sont à peu près les endroits les plus incompréhensibles.

**LE COMMISSAIRE :**

1300            Donc, le retrait d'une vingtaine d'éoliennes, ce n'est pas la condition *sine qua non* pour votre acceptation du projet.

1305 Mais vous dites qu'il y a en amont une étape importante de consultation approfondie avec les riverains, avec des parties prenantes qui a semblée ne pas être satisfaisante pour vous, que ce serait intéressant que ça se fasse si je comprends bien le développement que vous...

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

1310 Au niveau méthodologique, ce qu'on voit dans le document de Kruger, plusieurs faiblesses méthodologiques. Par exemple, si on aborde la question des consultations publiques, faire des consultations publiques, c'est une démarche sérieuse, c'est-à-dire que vous avez des firmes spécialisées en acceptabilité sociale.

1315 Donc, il faut identifier les parties prenantes. Il faut, après ça, convenir de...

**LE COMMISSAIRE :**

Il faut caractériser.

1320 **Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

... (inaudible) de participation.

**LE COMMISSAIRE :**

1325 Il faut le cartographier.

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

1330 Oui, il faut convenir des moments.

1335 Par exemple, les gens des lacs, n'importe qui en acceptabilité sociale vous dirait : « Écoutez, les gens des lacs, les trois quarts des gens ne sont pas là pendant l'hiver. Il faut les joindre. » Mais ça, il y a des stratégies souvent.

1340 Quand les firmes comme Kruger veulent s'implanter dans des sites qui sont difficiles, c'est-à-dire que normalement, c'est des sites qui ne sont pas appropriés, on utilise toutes sortes de subterfuges. C'est-à-dire qu'on ne réveille pas le chat qui dort. On tourne les coins ronds. On n'identifie pas les parties prenantes.

1345 J'ai lu avec beaucoup d'intérêt. Et, là-dessus je dois dire qu'ils sont transparents. Les consultations qu'ils font sont essentiellement avec les gens avec qui ils ont signé des contrats de location pour leurs équipements. Et, un des enjeux quand les citoyens des lacs principalement ont demandé de les rencontrer, Kruger exige qu'il y ait des citoyens qui ont signé des ententes de 35 000 \$ par année pendant 30 ans, 1 million. Et, souvent, ce ne sont pas nécessairement des gens qui habitent là. Ce ne sont pas des gens qui sont impactés.

1350 Donc, on pourrait dire d'une certaine façon qu'on paie certaines personnes pour nous aider à justifier l'acceptabilité sociale. C'est sûr que quelqu'un qui reçoit 35 000 \$ par année qui n'habite pas là, pour lui, on fait face à des enjeux bien différents que des citoyens qui vivent dans le village, que des citoyens qui vivent dans des lacs depuis des générations, c'est sûr.

**LE COMMISSAIRE :**

1355 Dans votre présentation, au début de votre mémoire, on comprend que vous avez un chalet au lac Jally.

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

1360 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1365 Depuis 2017.

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

Oui.

1370 **LE COMMISSAIRE :**

Ça fait à peu près 8 ans.

1375 **Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

Oui, mon projet de retraite. Je souhaite venir m'y établir.

**LE COMMISSAIRE :**

1380 Exactement ce que vous avez dit dans votre mémoire. Est-ce que vous avez entendu parler du projet éolien avant l'achat de votre chalet?

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

1385 Jamais. Le jour où j'ai entendu parler du projet éolien, c'est au mois de mars quand des gens...

**LE COMMISSAIRE :**

1390 Mars de quelle année?

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

Mars 2024.

1395 **LE COMMISSAIRE :**

2024.

1400

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

1405

Suite à la séance d'information que Kruger a tenue à Saint-Paul-de-Montminy à la fin du mois de février. J'ai des gens qui m'ont écrit en me disant : « Hélène, il y a un projet d'éoliennes qui s'en vient, et les impacts risquent d'être très importants. »

1410

**LE COMMISSAIRE :**

OK.

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

1415

C'est comme ça que je l'ai appris.

**LE COMMISSAIRE :**

1420

Mais en dehors de mars 2004, avez-vous participé à d'autres...

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

1425

Jamais.

**LE COMMISSAIRE :**

... séances d'information, de consultation, rien du tout?

1430

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

Je reviens encore sur faire des consultations publiques, c'est une démarche sérieuse. Une démarche sérieuse, ça veut dire : on identifie les parties prenantes, on communique avec elles, on leur envoie des lettres.

1435

D'ailleurs, Kruger le dit, il envoie des lettres à tous les propriétaires terriens avec qui il a des ententes, ça de ce côté-là, il le comprend bien. Il envoie aussi des courriels spécialisés dédiés à tous les groupes d'intérêt qui ont un intérêt aussi de ce côté-là.

1440 Par contre, pour les gens qui sont impactés, malheureusement, on dirait qu'on n'adopte pas la même approche. Donc, avant mars 2024, je n'ai jamais entendu parler d'aucun projet éolien.

**LE COMMISSAIRE :**

1445 Madame Ladouceur, merci beaucoup de votre participation. Et, on vous souhaite bonne soirée.

**Mme HÉLÈNE LADOUCEUR :**

1450 Eh bien, merci, puis bonne chance surtout à vous.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1455

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Ladouceur. Bonne fin de soirée.

1460 Je vais inviter, maintenant, la prochaine intervenante, donc Madame Laurence Maher de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk à la table à l'avant.

Puis, par la suite, nous allons prendre une pause de 15 minutes suivant son intervention.  
— Bonsoir.

1465

1470

**Mme LAURENCE MAHER ET M. SAMUEL LECLERC**  
**PREMIÈRE NATION WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK (DM67, DM67.1)**

**Mme LAURENCE MAHER :**

1475

Bonsoir, *kwe*, Madame la Présidente.

**LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir.

1480

**Mme LAURENCE MAHER :**

Monsieur le Commissaire. Laurence Maher, conseillère politique et affaire juridique pour la Première Nation. Je suis accompagnée de mon collègue aussi, Samuel, coordonnateur aux consultations.

1485

**M. SAMUEL LECLERC :**

Bonsoir.

1490

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir à vous deux. Vous disposez de 15 minutes.

1495

**Mme LAURENCE MAHER :**

Oui, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1500

Merci.

**Mme LAURENCE MAHER :**

1505

D'abord, je voudrais dire, Madame la Présidente, si ça va avec vous, on a déposé deux mémoires, donc un pour chaque projet. Vous avez probablement remarqué que c'est des mémoires semblables. On va faire donc seulement une présentation, mais qui englobe les deux projets, donc Saint-Paul-de-Montminy et Forêt Domaniale.

1510

Mais si on a à parler plus spécifiquement d'un projet, on pourra le nommer en particulier.

**LA PRÉSIDENTE :**

1515

Très bien, je vous remercie.

**Mme LAURENCE MAHER :**

1520

Donc, peut-être pour le bénéfice de tous, je commencerais par un petit historique en fait sur la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk. La Première Nation compte aujourd'hui environ 2 500 membres. Les membres sont en diaspora, c'est-à-dire qu'on vit un peu partout, éparpillés un peu partout, c'est-à-dire sur le territoire du Québec, mais aussi des États-Unis, du Maine et du Nouveau-Brunswick.

1525

On est en diaspora à cause d'une raison principale, c'est-à-dire la prise illégale des terres de la réserve de Viger en 1869, donc il y a plusieurs années. À cette époque-là, les colons convoitaient des terres fertiles, c'est-à-dire la réserve de Viger, donc ont comploté pour reprendre les terres quand mes ancêtres n'étaient pas sur la réserve puisqu'ils avaient un mode de vie nomade.

1530

Il y a donc eu une rupture dans tout ce qui est l'appropriation culturelle et identitaire des membres de la Première Nation. Donc, il y a eu une rupture d'environ un siècle, c'est-à-dire 100 ans avant que les aînés de la communauté fassent un travail en fait colossal pour faire renaître un peu la nation en 1987. Puis, c'est seulement en 1989 que la Première Nation a été reconnue comme la onzième nation du Québec, donc la dernière nation reconnue par l'Assemblée nationale en 1989.

1535

1540 Donc, aujourd'hui, on a deux petits territoires de réserve, un qui est ce qu'on appelle « Kataskomiq » qui veut dire en langue wolastoqey « terre de roche » ou encore « terre morte » qui est situé le long de l'autoroute 85 vers le Nouveau-Brunswick. Puis, le deuxième qui est situé à Cacouna, où on trouve notre siège social, qui est aussi le plus petit territoire de réserve au Canada.

1545 Donc, pour vous donner une idée, les bureaux administratifs de la Première Nation sont sur le territoire de réserve, mais pas le stationnement juste en face. Donc, c'est vraiment petit comme territoire de réserve.

1550 La Première Nation a aussi un territoire ancestral qu'on appelle le Wolastokuk. Les deux projets qui nous occupent ce soir se trouvent en entièreté sur le Wolastokuk. On l'a mis le territoire en annexe, mais pour vous donner une idée, c'est à l'est de la rivière Mitis, à l'ouest de la Chaudière, au nord les rives du fleuve Saint-Laurent, et puis, au sud les lignes du Maine et du Nouveau-Brunswick.

C'est donc sur ce territoire-là que les membres de la Première Nation pratiquent des activités traditionnelles, que ça soit la chasse, la pêche, la cueillette, et cetera.

1555 Alors, comme je le disais, les deux projets qui nous intéressent sont sur le territoire ancestral de la Première Nation, le Wolastokuk, ce qui soulève certainement certains enjeux pour la Première Nation.

1560 J'en ai énuméré quelques-uns dans le mémoire, mais notamment on parle de perte de territoire, haute fragmentation du territoire pour la pratique des activités traditionnelles. Il y a aussi les effets cumulatifs qu'on doit prendre en considération, et aussi tout ce qui est protection du patrimoine archéologique de la Première Nation.

1565 Heureusement, par contre, comme je le mentionne également, dans les deux cas, la Première Nation collabore avec les promoteurs pour venir si on veut éviter, atténuer ou encore compenser les impacts qu'il pourrait y avoir sur les droits et intérêts des Wolastoqiyik dans la confection, la construction des projets.

1570

À cet effet-là, je mentionne aussi que justement à cause de la collaboration des deux promoteurs, la Première Nation réalise, en ce moment, des études sur le savoir et l'utilisation du territoire qui nous permettent en fait de venir bien définir quels sont les impacts des projets sur les droits et intérêts des Wolastoqiyik, de les définir, mais aussi de documenter la pratique des activités traditionnelles par nos membres autour des aires de projet et sur les aires de projet.

1575

D'ailleurs, je le mentionne aussi dans mon mémoire, ça sera des gens qui ont été ou seront rencontrés dans le cadre de la réalisation des études sur le savoir et l'utilisation du territoire. Mais on sait qu'on a environ une douzaine de membres qui habitent à l'année dans les municipalités visées par les aires de projet des deux projets. Ceci sans parler des gens qui peuvent les fréquenter de manière plus sporadique.

1580

Je passerais tout de suite à nos relations avec les promoteurs. Sauf qu'avant d'aller de l'avant, on aimerait quand même mentionner que l'obligation de consultation et d'accommodement revient au gouvernement du Québec quand ils ont conscience d'un projet qui pourrait avoir des impacts sur une revendication autochtone crédible. Et donc, l'obligation de consultation et d'accommodement n'est pas en fait remplie par le gouvernement du Québec pour les deux projets.

1585

Malgré tout, on a de très bonnes relations avec les promoteurs, ce qui nous permet de quand même protéger les droits et intérêts des Wolastoqiyik.

1590

Alors, dans les deux cas, dans les deux projets, nous avons conclu, en 2023, je pense, si je ne me trompe pas dans les deux cas, des ententes-cadres qu'on appelle, donc des ententes provisoires avant la signature d'ententes finales avec les deux promoteurs pour les projets.

1595

L'objectif de ces ententes-cadres-là, c'est assez simple, c'est qu'en fait qu'on puisse participer, que la Première Nation puisse participer aux différentes phases de projet. Puis, aussi de mettre en place si on veut un mécanisme de dialogue qui continue entre les intervenants de la Première Nation et ceux des promoteurs pour bien comprendre le projet, saisir bien ses impacts, et cetera.

1600

1605 J'ai donné quelques exemples aussi dans mon mémoire, dont de composantes qui font partie des ententes-cadres, mais par exemple, puis j'en ai parlé un peu en ouverture de mon mémoire, mais bon, il y a des mesures qui ont été mises en place concernant la protection du patrimoine archéologique ou des sites d'intérêt pour la Première Nation.

1610 On parle aussi d'échange de commentaires et d'intégration de nos commentaires dans les études d'impact avec les promoteurs. Puis, il y a aussi des mesures intérimaires qui peuvent être mises en place, notamment quand on parle d'opportunités d'affaires et autres en attendant la signature des ententes finales qu'on appelle souvent les ententes de type ERA.

1615 On est donc, la Première Nation, à réaliser les études sur le savoir et l'utilisation du territoire pour finaliser si on veut nos discussions avec les promoteurs quant à la signature des ententes finales. Donc, avec les deux promoteurs on est à peu près au même stade, c'est-à-dire réalisation des études d'impact, et ensuite, signature d'une entente finale où la Première Nation donnera son consentement préalable et éclairé au projet si toutes nos préoccupations ont été répondues.

1620 Je terminerais en soulignant un point important aussi pour la Première Nation, le dernier point de notre mémoire, c'est ce qui a trait à la réconciliation économique. Comme vous le savez, Madame la Présidente, la Première Nation fait partie de l'Alliance de l'énergie de l'Est. On a donc accès à plusieurs retombées économiques importantes pour la Première Nation.

1625 Puis, pour nous, c'est un moyen de réconciliation économique qui est non négligeable. La Première Nation a comme but d'atteindre l'autonomie gouvernementale. Et, pour ça, bien, on souhaite pouvoir participer pleinement aux opportunités économiques qui se présentent sur notre territoire tout en préservant les droits et intérêts des Wolastoqiyik.

1630 Pour nous, les projets éoliens sont un moyen de réconciliation économique important. Ça représente des revenus autonomes importants pour la Première Nation. Ça représente aussi un moyen important de diversifier nos revenus.

1635 La Première Nation avait surtout des revenus de pêche, donc des revenus de la ressource halieutique dans le passé. Et, on sait que cette ressource est en difficulté, donc on avait besoin de diversifier nos revenus à ce niveau-là afin d'assurer justement les opportunités de développement essentielles pour la pérennité des générations futures et des membres de notre communauté.

Merci de m'avoir écoutée, (inaudible).

**LA PRÉSIDENTE :**

1640

Merci, Madame Maher. Merci à votre collègue pour votre présentation, pour vos mémoires. Vous parlez de dialogue continu avec les initiateurs de projet. Vous parlez de différentes mesures qui sont prises. Entre autres, vous avez mentionné les études en cours, puis là, c'est peut-être là que j'aurais besoin peut-être d'éclaircissement si vous le permettez.

1645

Vous parlez de, bon, de l'étude sur le savoir et l'utilisation du territoire qui est en cours de réalisation, c'est ce que je comprends?

**Mme LAURENCE MAHER :**

1650

Effectivement, c'est une étude qui est réalisée par la Première Nation, mais à l'aide de consultants et qui est supportée par les promoteurs également. Exactement, c'est en cours. Le premier rapport, peut-être que Samuel pourrait compléter, mais le rapport préliminaire des études devrait arriver pour ces deux projets-là à la fin de cet été.

1655

**M. SAMUEL LECLERC :**

1660

C'est exact, les études sont en cours de réalisation. Laurence l'a mentionné tout à l'heure, la communauté Wolastoqiyik vit en diaspora, donc c'est un peu plus compliqué d'aller vers les membres pour leur poser des questions sur l'utilisation contemporaine qu'ils font du territoire.

1665

Donc, cet été, on a prévu différentes façons de contacter les membres pour pouvoir mener des entrevues semi-dirigées avec eux. Notamment on compte beaucoup sur le Pow-Wow de la nation au mois d'août où est-ce qu'il y a plusieurs membres qui se déplacent sur le territoire de réserve à Cacouna.

1670

Donc, on veut tisser des liens avec les membres à ce moment-là, les interpeller pour qu'ils viennent nous parler de l'utilisation qu'ils font du territoire, nous parler de leurs activités traditionnelles. Donc, à partir de ça, on va être en mesure de mieux comprendre quels sont les impacts des projets sur l'utilisation du territoire par les membres.

On s'attend d'avoir des résultats préliminaires, d'être capable de sortir une première compréhension des résultats obtenus vers la fin de l'été ou au cours de l'automne.

**LA PRÉSIDENTE :**

1675

Très bien. Je comprends bien que dans le fond, ça va le préalable pour déterminer vos conditions qui pourraient figurer dans l'entente que vous aurez, dans les ententes que vous aurez avec les initiateurs de projet.

1680

Par rapport aux études de potentiel archéologique, est-ce que ces études-là ont été complétées?

**M. SAMUEL LECLERC :**

1685

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1690

**M. SAMUEL LECLERC :**

Tout à fait.

1695

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis, avez-vous des éléments que vous voulez nous partager ou des préoccupations à cet égard-là que vous voulez faire ressortir?

1700

**M. SAMUEL LECLERC :**

Pas nécessairement une préoccupation, en fait, les études ainsi que les inventaires terrain ont permis de répondre aux préoccupations qu'on pouvait avoir avant la réalisation de ces derniers.

1705                   Donc, pour chaque projet, il y a une étude de potentiel archéologique qui a été faite par la Première Nation. Ce qui est vraiment important, il y avait déjà des études qui avaient été faites par les initiateurs de projet, des études qui étaient de base, qui étaient satisfaisantes.

1710                   Mais la Première Nation souhaitait aller un peu plus loin dans la compréhension du patrimoine archéologique des territoires visés. Donc, on a réalisé des études de potentiel qui ont mis en lumière certains besoins au niveau de réaliser du terrain, des interventions sur le terrain.

1715                   Donc, si on parle spécifiquement du projet Forêt Domaniale, il y a quatre zones de potentiel archéologique qui ont été inventoriées, donc deux zones l'automne dernier et deux autres zones au printemps 2025.

1720                   L'inventaire s'est avéré négatif. Donc, les préoccupations que la nation pouvait avoir à ce moment-là ont été levées. La contrainte archéologique est levée. Les projets peuvent être réalisés dans les zones où il y avait du potentiel archéologique.

1725                   La même démarche sera réalisée pour le projet Saint-Paul-de-Montminy. Nous avons 23 zones archéologiques inventoriées. Nous sommes en cours d'appel d'offres pour réaliser ces zones-là qui seront coordonnés par la Première Nation. On est actuellement à l'étape de demande de permis de recherche archéologique auprès du ministère de la Culture des et des Communications.

1730                   Donc, à la lumière des résultats des inventaires, on sera en mesure de mieux comprendre c'est quoi le portrait archéologique de la région.

**LA PRÉSIDENTE :**

1735                   Très bien, je vous remercie pour votre participation.

**M. SAMUEL LECLERC :**

1735                   Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1740 Je vous souhaite une belle soirée.

**LE COMMISSAIRE :**

1745 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

On va prendre une pause de 15 minutes, donc on se retrouve tout de suite après, merci.

1750

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

1755 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, rebonsoir. On va poursuivre avec notre prochaine intervenante. Je vais inviter Madame Chantal Beaulieu à la table des intervenants. — Bonsoir, Madame Beaulieu.

1760

**Mme CHANTAL BEAULIEU (DM65)  
POURVOIRIE BEAULIEU**

**LE COMMISSAIRE :**

1765 Bonsoir.

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1770 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Chantal Beaulieu de la Pourvoirie Beaulieu lac Colin. Une injustice pour un projet collectif.

Je me questionne la logique de devoir sacrifier mon entreprise familiale et mon projet de vie sans compensation équitable, alors que le projet éoliennes vise principalement à desservir de grandes entreprises qui en retireront les bénéfices.

1775

La Pourvoirie Beaulieu, un patrimoine menacé. La pourvoirie est un refuge naturel que ma famille a construit et préservé depuis plus de 35 ans. Le projet d'implantation de 28 éoliennes, dont 10 autour du lac Colin, maintenant neuf, ils ont enlevé la B3 qu'ils disent, menace directement la tranquillité, l'écosystème et l'attrait touristique du site.

1780

Je crains des effets irréversibles sur la faune, la flore, la clientèle et la qualité de vie. Il y aura des conséquences multiples : perturbation de la faune, les chevreuils, les orignaux, les truites; la pollution sonore et infrasons avec des effets sur la santé; troubles du sommeil et stress; perte d'attractivité touristique; perte de revenus et de qualité des activités de chasse et de pêche; diminution de la valeur foncière de la propriété; impossibilité de développement futur sur mes propres terres.

1785

Moi je pense que c'est pour une éolienne de chez nous qu'ils ont changé la loi du 20 mètres à 5 mètres pour que la pale puisse être plus proche des terres. Mes projets futurs sur mes terres sont anéantis. Ça ne sera plus possible, parce que les éoliennes sont trop proches de ma propriété. Elles sont autour, alors ça ne sera pas plus possible d'agrandir.

1790

Aucune réduction de taxes ni indemnisation juste. J'ai fait mes recherches, puis j'ai regardé où est-ce que c'était possible de me repositionner, de me relocaliser pour pouvoir continuer mon entreprise. Puis, c'est difficile à trouver une place comme ça pleine nature, près des grands centres. Parce que je suis à 1 heure 20 de Québec, et 55 minutes de Lévis, et 35 de Montmagny, proche aussi de Rivière-du-Loup. Mes clients ils viennent d'un peu partout.

1795

Puis, j'ai trouvé une place un petit peu plus loin dans la Beauce, Québec, mais ça me coûterait 7 M\$ acheter cet emplacement-là. Fait que c'est comme impossible pour moi.

1800

Appel à la reconnaissance et à l'équité. Je demande que mon entreprise soit considérée et compensée équitablement comme partie prenante touchée par cette transition énergétique. La possibilité d'avoir une compensation financière, c'est qu'une éolienne se déplace sur mon terrain.

1805

J'ai eu une proposition, parce que justement elle était très proche de la ligne de mon terrain l'éolienne. Ils la déplaceraient un peu plus proche chez nous pour avoir une compensation. C'est le seul moyen que je pourrais être dédommagé pour mon entreprise.

1810 Alors, moi aussi j'ai eu un manque de consultation publique. Et, il n'y a pas eu de principe de précaution. J'ai appris de bouche à oreille d'un ami qui habite à l'Île Verte qu'il allait y avoir des éoliennes autour du lac. Je n'ai pas été consultée du tout, puis je suis très, très impactée. Je trouve ça injuste. Pour moi, ça n'a pas été fait dans les règles.

1815 Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1820 Merci, Madame Beaulieu, pour votre présentation, pour votre mémoire. On en a pris connaissance. Nous aimerions continuer un petit peu l'échange avec vous si vous le permettez.

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1825 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mon collègue a quelques questions pour vous.

1830 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, Madame Beaulieu, pour votre présentation succincte.

1835 Comme l'a dit la Présidente, nous avons regardé en détail votre mémoire, et on voit que vous écrivez que les éoliennes B2 et B1 par exemple, qui sont situées à quelques mètres de votre propriété, qu'elles représentent, comme vous l'avez souligné tantôt encore, qu'elles représentent un risque évident pour vos clients et pour vos activités.

1840

Ce qu'on aimerait savoir, le territoire de votre pourvoirie est-ce que ça inclut l'ensemble du pourtour du lac Colin et tous les chalets qui se trouvent dans cet ensemble-là?

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1845

J'ai 162 hectares de terre autour du lac. C'est moi qui suis la propriétaire d'autour du lac. Il y a deux chalets présentement, bien, une maison qui ne m'appartient pas et un chalet qui ne m'appartient pas non plus. Moi j'ai un chalet locatif et une autre propriété privée à moi.

Est-ce que c'est la question?

1850

**LE COMMISSAIRE :**

Ça fait, quoi, à peu près quatre, c'est ça?

1855

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

Mes propriétés à moi.

**LE COMMISSAIRE :**

1860

Vous et puis deux autres.

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1865

J'ai deux propriétés et la terre au complet autour du lac qui a 162 hectares.

**LE COMMISSAIRE :**

1870

OK, d'accord. Maintenant, est-ce que vous savez à quelle distance à peu près votre propriété se trouve? Enfin, la limite de votre propriété par rapport aux éoliennes qui vont s'implanter, est-ce que vous avez une idée de la distance?

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1875 Le chalet locatif ou mon autre propriété?

**LE COMMISSAIRE :**

1880 Votre propriété.

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

À moi.

1885 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, à vous.

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1890 C'est un chalet rustique que j'ai. La propriété je ne l'ai pas calculée, mais elle est plus proche encore de l'éolienne. Puis, celle, la B1, est à 800 mètres, bien, peut-être 1 kilomètre s'ils ne la déplacent pas. S'ils la mettent sur mon terrain, c'est 800 mètres. Ça, c'est du chalet locatif, alors ça se rapproche encore plus si je pense à l'autre chalet, mon chalet rustique privé.

1895 **LE COMMISSAIRE :**

1900 OK. Parce que, enfin, on voudrait avoir une idée beaucoup plus précise des distances. Parce que, par ailleurs, quand vous avez parlé d'injustice financière, vous demandez un compromis. Vous disiez aussi que les distances réglementaires autour des éoliennes empêchent toute expansion que vous désirez faire dans le futur.

1905 Et, on ne comprend pas très bien de quelle distance réglementaire vous parlez. Est-ce que vous pouvez nous préciser cette distance-là si vous la connaissez? Est-ce que vous faites référence aux 500 mètres des habitations qui avaient été définis ou c'est plutôt le changement de règlement qui a...

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1910 Le changement de règlement qui fait ça, c'est trop proche de mes terres, de mes terrains toutes les éoliennes qu'ils mettent. Je ne peux plus expansionner ma villégiature, mon commerce.

**LE COMMISSAIRE :**

1915 OK.

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1920 Moi, c'est mon projet de vie, c'est d'avoir une maison là-bas dans quatre ou cinq ans. Puis, c'est trop proche des éoliennes où est-ce que je pouvais m'implanter.

**LE COMMISSAIRE :**

1925 Alors, dans votre dernière partie de la présentation, vous semblez dire qu'on vous a approchée...

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1930 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1935 ... par rapport au déplacement d'une éolienne sur votre terre. Est-ce qu'on peut savoir c'est quoi la nature des discussions que vous avez à ce propos? Est-ce que vous avez montré une ouverture pour accueillir une éolienne sur vos terres? Qu'est-ce qui...

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1940 En premier lieu, du tout, pas du tout. En premier lieu, j'étais fermée. Moi un projet éolien, ça ne va pas à Saint-Paul-de-Montminy, surtout pas autour des lacs. C'est une place de villégiature, de contemplation, de paix. C'est un coin de paradis.

Je signe tous mes « merci d'être venu dans mon coin de paradis ». Je suis contente de...  
Chez nous, c'est ça, c'est un coin de paradis. Puis, j'ai perdu le fil.

**LE COMMISSAIRE :**

1945

Non non, c'est tout à fait clair.

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

1950

Oui, on m'a approchée, excusez. Oui, on m'a approchée, parce que j'ai fait affaire avec la Fédération des pourvoyeurs pour m'aider à défendre mes points. Parce que je n'étais pas d'accord.

1955

Puis, après ça, je me suis rendu compte que la municipalité était là-dedans. La MRC était là-dedans. Ils étaient d'accord. Hydro-Québec ils étaient d'accord. Le gouvernement il était d'accord. Les ministères ils étaient d'accord. Puis là, il a fallu que je m'adoucisse un peu, puis que j'écoute qu'est-ce qu'ils pouvaient faire pour moi.

Parce que je sais que je vais avoir des pertes. Juste la coupe de bois, ça risque de faire des dommages à mon lac. Fait que sans une compensation, je n'y arriverai pas.

1960

Alors, l'éolienne est vraiment à la limite. Celle qu'ils seraient capables de mettre elle est vraiment à la limite de mon terrain. Puis, ils la mettraient à la limite de mon terrain, mais des deux terrains. C'est elle que la pale elle tournait sur mon terrain. Ça ne changera pas grand-chose aux effets nuisibles.

1965

**LE COMMISSAIRE :**

OK, mais qu'est-ce qui serait une compensation juste pour vous puisque vous l'avez évoquée dans votre présentation? Est-ce que cette compensation juste là rendrait acceptable le projet à vos yeux?

1970

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

Bien, ça m'aiderait au fonds de roulement de la pourvoirie.

1975 C'est parce que là, je ne sais pas comment le lac va bouger. Je ne sais pas comment les truites vont être dans le lac. Je ne sais pas les effets qu'il va y avoir.

1980 J'ai entendu plein de choses, c'est décourageant. Mais il n'y a pas d'éolienne qui a été mise autour des lacs comme ça, villégiature, avec de la truite pour la pêche et tout. Fait que je ne peux pas mesurer.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci, Madame Beaulieu.

1985

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Beaulieu, pour votre présentation.

1990

**Mme CHANTAL BEAULIEU :**

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

1995

Bonne soirée.

Donc, on va passer, maintenant, au prochain intervenant, ça va être Monsieur Jean Habel qui va être par vidéo avec nous à distance. — Bonsoir, Monsieur Habel.

2000

**M. JEAN HABEL (DM71, DM71.1)**  
**ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

**M. JEAN HABEL :**

2005

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

2010

Oui, on vous entend bien.

**M. JEAN HABEL :**

2015

Super, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez 15 minutes pour faire votre présentation.

2020

**LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir.

2025

**M. JEAN HABEL :**

Oui, puis à l'instar aussi de d'autres personnes, étant donné que c'était deux projets, j'ai fait deux mémoires quand même similaires. Donc, je vais tâcher, à travers mon 15 minutes, de parler des deux projets, donc celui de Saint-Paul-de-Montminy et celui de Forêt Domaniale. Et, pour aller un petit peu plus rapide, je vais dire « Saint-Paul » et « Forêt » pour aller un petit peu plus rapidement dans l'explication des deux projets si vous me le permettez, Madame la Présidente.

2030

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui oui, très bien. On va réussir à vous suivre, merci.

2035

**M. JEAN HABEL :**

Super.

2040

Donc, je voulais, premièrement, juste faire une description de qui on est de notre côté à la l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.

2045

Donc, on est une OBNL représentant plus de 350 membres de l'énergie éolienne, solaire, stockage d'énergie. Donc, on représente autant des municipalités, des propriétaires de parcs éoliens, des entreprises issues des groupes autochtones, aussi des fournisseurs de services, Hydro-Québec. Donc, c'est un peu qui nous sommes de notre côté. Donc, vraiment un parapluie de membres qui sont directement impliqués dans les projets d'énergie renouvelable au Québec, mais aussi partout au Canada.

2050

Donc, de notre côté, on trouve très intéressant les deux projets qui sont présentement à l'étude, donc celui de Forêt et celui de Saint-Paul. C'est sûr et certain qu'ils ont quand même des éléments de similitude, mais aussi des éléments distinctifs. Donc, parmi les éléments de similitude, la mise en service de leur projet, mais c'est sûr et certain qu'ils sont quand même très différents par la nature aussi de ce qu'ils proposent.

2055

Il y a peut-être un dénominateur commun que moi je crois qu'il est très intéressant de mentionner, c'est le partenariat avec l'Alliance de l'Est qui regroupe 209 collectivités. Et, on a eu l'occasion d'entendre au préalable aussi toute la perspective aussi des Wolastoqiyik qui sont membres aussi de l'Alliance de l'Est et qui sont très actifs dans la discussion.

2060

Donc, je n'irai pas plus en détail. Vous avez eu l'occasion d'avoir la présentation de ce partenaire important de l'Alliance de l'Est qui est venu parler de sa perspective par rapport à l'acceptabilité sociale. Puis, c'est sûr et certain que, de notre côté, l'acceptabilité sociale est au cœur de la discussion au niveau des projets de l'industrie.

2065

Évidemment, c'est sûr et certain que je suis très sensible avec les commentaires qui ont été faits avec l'ensemble des citoyens, l'ensemble des personnes qui viennent à travers le Bureau d'audiences publiques, puis par d'autres forums aussi s'exprimer. C'est sûr et certain que, je le rappelle quand même, l'acceptabilité sociale ne veut pas dire nécessairement unanimité.

2070

Donc, dans tous les projets, que ce soit un excellent projet ou un projet qui est un petit peu plus difficile, il peut y avoir quand même des opposants. Et, ce n'est pas exclusif au secteur des énergies renouvelables. On aurait un établissement d'une école. On aurait l'établissement d'un hôpital. On aurait peut-être aussi des perspectives aussi qui pourraient être étayées sur les impacts que ça pourrait avoir.

2075

2080 Donc, je pense que c'est important aussi de le mentionner même si, de notre côté, on encourage fortement l'ensemble des projets renouvelables à vraiment s'harmoniser les collectivités, puis s'assurer d'avoir ces perspectives de consultation, d'implication avec les membres des communautés locales.

2085 Et, dans le cas de Forêt, et aussi dans le cas du projet proposé de Saint-Paul, de notre compréhension, là il y a la mise en place de comités de suivi qui ont été mis en place. Pour Saint-Paul, ça va être constitué au cours des prochaines semaines. Donc, il y aura le début des travaux. Puis, ça va inclure des représentants du milieu d'accueil. Donc, je pense que ça, c'est une perspective qui est quand même assez intéressante de mentionner, avoir des comités de suivi qui incluent aussi la communauté.

2090 Puis, au niveau du projet de Forêt Domaniale, ça va être aussi le même cas, donc il va y avoir un comité de suivi qui lui est déjà en place depuis quelque temps, donc qui va pouvoir aussi s'assurer de discuter avec le milieu, puis s'assurer de faire un suivi.

2095 Puis, évidemment, étant donné aussi la participation de l'Alliance de l'Est et l'implication de diverses municipalités, divers secteurs, bien, il y a aussi cette discussion-là constante aussi avec des intervenants du milieu qui sont aussi redevables envers leurs citoyens et citoyennes aussi des régions qui sont impactées.

2100 Donc, des éléments quand même assez intéressants à mentionner par rapport à la perspective aussi de ce projet-là, c'est que c'est sûr et certain que c'est un projet qui est très précis dans les localités visées, mais qui s'inscrit quand même, il faut le dire, dans une perspective qui est beaucoup plus globale. Donc, le Plan d'action d'Hydro-Québec 2035 est quand même assez ambitieux. Puis, c'est sûr et certain qu'il va y avoir des retombées quand même assez importantes aussi qui vont être générées à travers ces retombées ou ces propositions de production supplémentaire.

2105  
2110 Ce qui est intéressant avec le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, étant donné qu'on est tous dans la perspective qu'on veut combattre les changements climatiques, c'est que le Plan d'action d'Hydro-Québec 2035 vise principalement, et autour de 75 %, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et non pas seulement faire de la croissance économique.

Donc, 75 % de ce plan-là vise à diminuer les GES, et après ça, 25 % de ce plan-là vise aussi la croissance économique, donc ça pourrait être par exemple des serres au niveau agricole, ça pourrait être des petites et moyennes entreprises partout au Québec. Donc, vraiment le plan est scindé en deux.

2115

Mais principalement, c'est surtout de réduire les gaz à effet de serre, parce que même si on a un réseau électrique au Québec, puis ça fait la fierté de bon nombre de Québécois d'avoir un réseau décarboné avec de l'énergie renouvelable, il n'en reste pas moins qu'au niveau des bâtiments, au niveau des industries et au niveau du transport, il y a encore beaucoup de production de gaz à effet de serre. Et, la volonté dans le fond du Plan 2035 d'Hydro-Québec, c'est vraiment de contrebalancer ces perspectives-là.

2120

Donc, chaque électron qui va être généré avec le projet Forêt ou Saint-Paul va être dans une forte proportion dans une perspective de vouloir décarboner le Québec, réduire nos impacts environnementaux.

2125

Donc, c'est sûr et certain que lorsqu'on parle d'un projet qui, oui, il va y avoir une perspective de générer un impact sur le territoire, bien, cet impact-là sur le territoire va être minimisé par le fait qu'on veut décarboner aussi dans le fond l'ensemble des perspectives au niveau environnemental au Québec.

2130

C'est sûr et certain que ça va générer quand même des retombées économiques intéressantes pour les municipalités, pour aussi des personnes qui sont impliquées au niveau de l'allocation foncière aussi de certains endroits. Puis, ce n'est quand même pas négligeable. On parle quand même de 5 700 \$ par mégawatt installé pour le projet de Forêt. Et, un peu plus aussi pour le projet de Saint-Paul. Donc, c'est quand même des redevances pour les municipalités qui sont importantes.

2135

On a entendu, par le passé, à quel point ça pouvait avoir un impact sur le compte de taxes de plusieurs citoyens le fait d'avoir ces dollars par mégawatt installé.

2140

2145 Puis, je vous dirais en plus le renforcement par la participation en équité de l'Alliance de l'Est renforce aussi cette perspective-là par rapport à l'impact disons sur le compte de taxes des citoyens des 209 collectivités de la Première Nation Wolastoqiyik aussi pour ses membres aussi qui se sont exprimés par rapport à l'importance aussi d'avoir cette perspective d'indépendance financière très importante pour la Première Nation.

2150 Un autre élément important, puis même je pense un projet qui l'a démontré, c'est sa capacité à pouvoir rapidement disons être neutre en carbone. Donc, le projet Forêt, si je ne me trompe pas, qu'ils mentionnaient qu'en 15 mois, ils pouvaient contrebalancer leur propre génération de GES à travers leur projet. Donc, ils ont vraiment fait une étude approfondie sur le sujet qui s'aligne avec des propos qui ont été faits par le scientifique en chef aussi au niveau du Québec.

2155 Je veux quand même aller assez rapidement, puis aussi répondre à vos questions si vous en avez. Mais c'est sûr et certain que l'énergie éolienne s'inscrit dans un bouquet énergétique dans un contexte climatique qui est important. Donc, à travers les dernières années, on a vu que le niveau des barrages hydroélectriques a quand même diminué dû à certains éléments au niveau naturel. Donc, il y a eu une baisse du réservoir des batteries.

2165 Donc, d'avoir de l'énergie éolienne qui vient compléter d'autres sources comme l'hydroélectricité, avec le solaire éventuellement, bien, c'est sûr et certain que ça peut être intéressant. Un aspect aussi intéressant par rapport à la production d'énergie renouvelable, c'est qu'elle est habituellement plus importante l'hiver où il y a une période de pointe.

2170 Donc, c'est sûr et certain que dans un contexte québécois, c'est très intéressant d'avoir cette perspective-là. Mais de façon globale, ça nous permet aussi de permettre d'avoir un niveau de réservoir aussi qui va être adéquat pour les périodes de pointe avec la production de l'énergie éolienne.

2175 C'est sûr et certain qu'il y a un autre élément quand même important à mentionner par rapport à l'énergie éolienne, c'est que l'empreinte au sol elle est quand même assez minime. Donc, dans l'entièreté d'un projet, l'empreinte au sol va être environ de 96 à 99 % non utilisée. Donc, ça veut dire qu'il y a un impact disons plus aérien, mais un impact beaucoup moins important au sol.

Donc, ça veut dire que dans la préservation de la biodiversité, alors qu'il y a beaucoup d'engagements que le Canada a pris, le Québec aussi pour la protection de la biodiversité, bien, l'impact au sol il est diminué.

2180 Et, surtout que dans l'un des projets aussi les deux souhaitent le minimiser. Mais on a apporté un chiffre de 70 % des routes existantes pour minimiser l'impact dans le projet de Forêt aussi qui est mentionné, donc ça aussi ça permet de minimiser l'impact au niveau de la biodiversité lorsqu'on essaie de minimiser l'impact au niveau des routes existantes.

2185 Donc ça, c'est des discussions qui doivent avoir lieu aussi avec des comités de suivi, avec l'ensemble des collectivités, ce à quoi le projet Forêt et Saint-Paul s'affairent, j'en suis sûr.

2190 Donc, je veux quand même conclure en vous disant que c'est deux projets qui auront effectivement des impacts sur le territoire, mais qui dans sa globalité va avoir des effets très positifs pour bonifier le bouquet énergétique québécois, pour diminuer les gaz à effet de serre, pour renforcer les retombées économiques locales.

2195 Puis, c'est sûr et certain que je pense que dans les prochaines années, à travers les 30 prochaines années, il va y avoir des impacts au niveau des retombées économiques, autant directs avec des emplois qui vont être créés à travers les deux projets qui valent la peine d'être mentionnés. Et, aussi l'implication des acteurs qui sont impliqués autant au niveau de l'Alliance de l'Est qu'au niveau des autres partenaires de l'industrie qui sont impliqués dans les projets [qui] sont des partenaires qui ont déjà eu de l'expérience à travers ces projets-là à travers les dernières années.

2200 Alors, je pense qu'on peut être rassurés à l'effet que ces projets-là vont aller bon train, et vont pouvoir bonifier le tissu économique québécois, puis particulièrement dans les MRC qui sont visées par le présent projet.

2205 Merci, ça conclut ma présentation initiale pour le projet du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy et aussi pour le projet de Forêt Domaniale.

2210 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Habel, pour votre présentation, votre synthèse. Et, merci pour vos deux mémoires. On en a pris connaissance. On vous garderait, si vous le permettez, quelques minutes de plus, pour vous poser quelques questions.

2215 **M. JEAN HABEL :**

Oui.

2220 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je vais passer la parole à mon collègue.

2225 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, Monsieur Habel. La Commission s'intéresse un peu à vos efforts d'accompagnement de vos membres visant à améliorer les pratiques dans l'industrie. Et, on voit que vous indiquez dans votre mémoire avoir publié un guide, un guide de pratique d'excellence en matière d'engagement des autochtones et du public.

2230 Et, on voit aussi que vous travaillez avec l'industrie dans l'objectif d'améliorer ces pratiques en vous fondant un peu sur les bonnes pratiques à l'international.

2235 Alors, ce qu'on voudrait d'abord savoir, hormis le guide que vous avez publié, est-ce qu'il y a d'autres formes d'accompagnement que vous offrez à vos membres de manière à ce que de façon progressive ils améliorent leurs pratiques dans le développement éolien?

2240 **M. JEAN HABEL :**

Oui, mais c'est sûr et certain que, puis vous l'avez mentionné, de notre côté, on a aussi un code de conduite de l'industrie qui est obligatoire pour tous nos membres depuis la fondation de notre association. Donc, c'est important pour nous d'avoir des membres qui représentent des pratiques d'excellence.

2245 Et, on ne serait pas devant le Bureau des audiences publiques en environnement s'il y avait un membre disons qui ne respectait pas ce code de conduite ou une entité qui ne respecterait pas ce code de conduite. Donc, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Donc, les personnes qui sont présentes dans les projets mentionnés respectent le code de conduite de l'industrie qui a été signé par nos membres.

2250 Et, de notre côté, effectivement, on a élaboré avec plusieurs parties prenantes provenant de plusieurs Premières Nations un guide d'excellence au niveau de l'engagement des autochtones, mais aussi à travers le public.

2255 Donc, c'est un guide qui a été vraiment développé par les membres, puis qui a vraiment une assise importante de prise en considération. Je vous dirais que, de notre côté aussi, on collabore beaucoup avec Hydro-Québec pour proposer des mesures en amont quand le projet d'appel d'offres est présenté pour pouvoir vraiment l'améliorer dès le départ.

2260 Donc, des discussions par rapport aux exigences minimales, par rapport aux requis, par rapport aussi à la grille de pondération. Donc, on a ce conciliabule aussi avec plusieurs membres pour pouvoir déterminer quel est le meilleur forum et la meilleure avenue pour améliorer l'appel d'offres en amont. Donc, c'est un élément aussi que notre association offre.

2265 Puis, c'est sûr et certain qu'à travers plusieurs webinaires, plusieurs conférences aussi, on parle entre autres de diverses perspectives. On a eu un événement récemment qui s'appelait Carboneutralité Québec où on avait eu entre autres l'engagement des communautés. Donc, on avait eu la Première Nation justement Wolastoqiyik qui était venue parler avec la Première Nation de Kahnawake, et aussi des partenaires de l'industrie Hydro-Québec pour s'exprimer sur comment renforcer l'engagement au niveau local.

2270 Donc, c'est le genre de perspective aussi qu'on offre à notre association.

**LE COMMISSAIRE :**

2275 Ça me semble être quelques exemples que vous citez.

2280 Mais cependant, je voudrais que vous reveniez un peu sur des exemples qu'on pourrait montrer, aujourd'hui, à travers tout ce que vous avez mis en place comme dispositif pour travailler dans l'industrie qu'on pourrait considérer comme étant des améliorations récentes que les gens de l'industrie ont pu intégrer à leur pratique.

Est-ce que vous avez de ce genre d'exemple que vous pouvez partager avec nous ce soir?

2285 **M. JEAN HABEL :**

Je vous dirais que, de plus en plus, puis je vous dirais de façon pancanadienne, il y a vraiment une volonté de s'assurer de pouvoir être encore plus en partenariat avec autant les Premières Nations que les communautés locales.

2290 Donc, on voit beaucoup à travers les appels à projet ou le développement de projet renouvelable maintenant la collaboration entre les partenaires de l'industrie et aussi les communautés locales. Donc, pas seulement en termes d'équité, mais aussi avec la participation à travers des comités de suivi, comme c'est le cas avec les deux projets qui ont été mentionnés.

2295 Donc, on sent vraiment une volonté beaucoup plus importante. Et, à travers autant les appels d'offres qui sont déposés par la plupart des entités publiques ou les opérateurs de système partout au Canada de renforcer cette perspective-là. On sent aussi la volonté des gouvernements de par des décrets de préoccupation ou par aussi des mesures incitatives au niveau financier de vraiment vouloir renforcer cette volonté de partenariat entre les partenaires de l'industrie, et aussi les communautés locales.

2300 Donc, un crédit d'impôt en investissement au niveau fédéral a été mis de l'avant autant pour les municipalités, donc les entités qui sont non taxables, les Premières Nations, que pour les partenaires de l'industrie qui sont des entités qui sont plus souvent qu'autrement taxables.

2305 Donc, il y a des perspectives qui ont été mises de l'avant de façon pancanadienne que l'on voit vraiment en termes de changement, des incitatifs au niveau de la grille de pondération pour aller davantage vers des partenariats avec les communautés locales.

2310           Donc, je vous dirais qu'il y a quand même un changement à travers les dernières années qu'on voit s'opérer qui est en phase avec ce qu'on a toujours fait au niveau des projets d'énergie renouvelable dans le passé, mais qui se renforce aussi par des grilles de pondération qui sont beaucoup plus vouées vers une balance entre le prix et les aspects non qualitatifs.

2315           Comme par exemple toute la participation des communautés ou l'implication des communautés et du tissu économique aussi avec certains critères aussi parfois par rapport à des retombées locales aussi qui sont partagées par le décret de préoccupation autant au niveau gouvernemental que par Hydro-Québec notamment.

2320           **LE COMMISSAIRE :**

                  OK. J'aurais une dernière question avant de vous laisser partir. On voit dans beaucoup de mémoires, certains qui ont été déjà présentés ce soir, des résidents des lacs Jally et Gosselin qui demandent par exemple le déplacement d'éoliennes, notamment les éoliennes B2, B3 et B5 pour  
2325           Saint-Paul-de-Montminy.

                  Et, ces résidents disent qu'ils ne sont pas contre le développement éolien, mais ils conditionnent quand même leur acceptation du projet au déplacement de ces trois éoliennes.

2330           Je trouve dans votre mémoire, et je vous cite, vous dites que : *« Il est essentiel pour les promoteurs de tenter de développer des voies de passage au bénéfice de la communauté et de l'ensemble des parties prenantes. »*

                  Alors, la chose à laquelle je fais appel maintenant, c'est d'abord votre propre expertise, votre  
2335           expérience, et au meilleur de la connaissance que vous avez de ce projet-là, quelle voie de passage au bénéfice de ces résidents vous pouvez suggérer par exemple à l'initiateur du projet Saint-Paul-de-Montminy et à la MRC aussi pour qu'on puisse amener ces gens-là, qui ne sont pas contre le développement éolien, à adhérer au projet?

2340           C'est quoi les voies de passage que vous êtes capable de leur suggérer?

**M. JEAN HABEL :**

2345

Je dirais qu'il y a deux éléments en dichotomie que j'ai mentionnés dans mon mémoire qui pourraient peut-être contrebalancer cette perspective-là. Donc, j'ai mentionné que c'est sûr et certain que chaque projet vient avec des impacts. Puis, c'est sûr et certain qu'on ne peut pas aller chercher l'unanimité.

2350

Et, d'une autre façon, je mentionne aussi que, si possible, s'il y a des voies de passage possibles de pouvoir les regarder, de pouvoir les évaluer. Donc, je vous dirais que je m'en remets quand même à l'expertise au niveau des partenaires du projet pour pouvoir avoir ces discussions-là plus approfondies avec les intervenants pour voir si c'est possible d'avoir ou non ces voies de passage là. Donc, de mon côté, je m'en remets vraiment à l'expertise des partenaires qui sont dans le projet pour le voir.

2355

Souvent, si c'est possible, ils le font. Si ce n'est pas possible selon diverses raisons qui peuvent avoir un impact aussi sur d'autres endroits ou d'autres territoires, des milieux humides ou sur d'autres éléments, parfois la balance des inconvénients, des évaluations doivent aussi être prises en compte.

2360

Donc, je vous dirais que ce n'est pas une question très facile pour moi, donc je m'en remets vraiment aux partenaires qui ont fait leurs preuves à travers les dernières années pour avoir ces discussions-là à travers le comité de suivi ou à travers des discussions individuelles avec les personnes pour pouvoir peut-être mieux répondre à votre question plus technique sur ces enjeux-là qui sont beaucoup plus spécifiques à la globalité du type d'intervention que l'on fait à l'heure actuelle ou usuellement.

2365

**LE COMMISSAIRE :**

2370

Monsieur Habel, je vous remercie pour votre participation à nos travaux, et bonne soirée.

**LA PRÉSIDENTE :**

2375

Merci, Monsieur Habel. Bonne soirée.

**M. JEAN HABEL :**

2380           Merci beaucoup, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Commissaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

2385           Je vais appeler Madame Lucette Laferrière. Elle est au téléphone. Je vais attendre le  
branchement technique.

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE (DM64)**

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

2390           Est-ce que vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

2395           Oui, bonsoir, Madame Laferrière, on vous entend très bien.

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

2400           Merci infiniment. Oui, c'est ça, je m'appelle Lucette Laferrière.

              Moi je suis la troisième génération à vivre au bord du lac Gosselin, sur le terrain de mon  
grand-père qui a été transmis, ensuite, à mon père, puis à moi depuis déjà presque 15 ans.

2405           Aujourd'hui, c'est ma résidence principale. Mes enfants, mes petits-enfants, et même la  
famille de la sixième génération viennent y vivre des moments de calme, de nature, des beaux  
souvenirs. C'est vraiment un lieu de mémoire de la famille, c'est un beau petit coin de paradis  
comme on dit.

2410           Je ne suis pas moi contre les projets éoliens en soi. Je suis pour un développement  
responsable qui respecte les humains, l'environnement et la biodiversité.

Et, ce que je dénonce aujourd'hui, c'est la localisation problématique des trois éoliennes, particulièrement comme vous venez de le dire, les B5, B2 et B3 qui viendraient vraiment briser l'équilibre fragile de notre territoire.

2415 On sait que le lac Gosselin, c'est un lac de tête, un lac privé, sans moteur à essence, entouré de montagnes. Il y a même seulement qu'une trentaine de familles qui y vivent. Puis, il ne sera pas possible d'y construire d'autres habitations. C'est vraiment un choix qui est collectif pour préserver vraiment l'environnement.

2420 Moi, à chaque jour, je peux observer les oiseaux, les pics-bois, les écureuils, les petits suisses qui viennent à ma porte. Même sur l'eau on entend voler une mouche. Bien, ce niveau de silence, de respect de naturel, c'est vraiment exceptionnel.

2425 Aujourd'hui, si je prends la parole, c'est parce que ce projet vient vraiment bousculer tout ça. Je comprends vraiment l'importance des énergies renouvelables, mais je suis profondément inquiète, parce que le projet qui se dessine devant nous autres n'a pas pris compte de l'humain. Il a oublié de regarder ceux et celles qui y vivent.

2430 C'est ici que l'on se retrouve pour pêcher, pour se baigner, pour veiller autour d'un feu. Ce n'est pas un terrain à vendre, c'est un héritage.

2435 Ce projet, tel qu'il est convenu présentement, serait une première historique. Implanter des éoliennes de plus de 200 mètres à proximité directe d'un lac privé dans une zone aussi sensible et calme, c'est vraiment inédit, et aucune étude spécifique n'a été menée.

2440 Comme on a parlé, l'éolienne B5 en particulier serait installée sur le flanc de la montagne, directement visible pour tous les résidents du lac. Une structure équivalente à peu près à la hauteur du Complexe G de Québec, mais en mouvement constant. Ce ne sera pas juste un bruit, ça va être souvent un « *vroum, vroum, vroum* » amplifié par le relief. C'est ça qui va briser notre quiétude et notre intimité. Ça va être un horizon vraiment quotidien.

Moi, aujourd'hui, je souris quand un oiseau passe devant mes yeux.

2445 Mais demain, ça va être une pale géante qui va tourner sans fin, et qui nous rappellera à chaque seconde qu'un promoteur a choisi la rentabilité au lieu du respect. C'est une intrusion dans toute l'intimité de tous les résidents.

2450 Lors des audiences, moi j'ai posé deux questions très importantes. D'abord, au promoteur, qui était de savoir pourquoi il ignorait le principe de la *Loi sur le développement durable*, la santé et la qualité de vie. On en a parlé. Pourquoi qu'il plante une éolienne géante près d'un lac sans étude sur l'amplification des sons ni des ondes nocives?

2455 Il n'y a eu aucune étude à date auprès d'un lac, car c'est une première qu'ils vont mettre, et de 200 mètres. Pourquoi alors refuser le principe de la précaution, alors qu'ils savent que les risques sont connus?

Pourtant, il nous a même mentionné avoir des alternatives, il dit : « On en a regardé, mais elles sont moins rentables et un petit peu plus coûteuses à produire. »

2460 Et, une de mes questions était sur les plaintes. Il disait : « On va avoir un système de plaintes. » La réponse a toujours été vague, aucune garantie, aucun délai. Et, c'est vraiment là que je veux beaucoup insister. On est à peu près une trentaine de riverains qui sont concernés, et certains ne vivent même pas ici à l'année. Alors, je pose souvent la question, combien de plaintes il va falloir avant qu'on nous écoute? Est-ce qu'on va être ignorés simplement parce qu'on n'est pas 500, 1 000 ou 10 000?

2470 Le promoteur n'a rien garanti. Il a toujours répondu sans chiffres, sans délai. « Il y a un comité qui va prendre soin de ça. » Mais ça ne nous donne aucun, aucun exemple de qu'est-ce qu'on va faire. C'est injuste puis c'est même inacceptable, parce qu'on ne peut pas [savoir] s'attendre à quoi. On sait que c'est eux qui ont fait le système. Comment ils vont réparer leurs torts après les avoir faits?

2475 Moi je pense qu'il faut savoir agir. Il faut savoir prévenir maintenant avant. Et, c'est pour ça qu'on est devant vous. Je pense qu'on est plusieurs ce soir et l'autre fois.

Ma deuxième question était au Ministère. Il m'a très bien répondu. C'était sur les quatre principes qui étaient un peu violés de la loi qui étaient sur la santé et la qualité de vie, qui étaient sur la prévention, sur la précaution, et un qui me touche beaucoup, la protection du patrimoine culturel.

2480

Chez moi, ce territoire, c'est un patrimoine qui est vivant. C'est cinq générations qui ont chassé, qui ont nagé, qui sont venues au coin du feu. La sixième aussi. Plusieurs dans la famille viennent. Aujourd'hui, on nous dit que ce serait acceptable de sacrifier ce lieu simplement parce que la B5 et la B2 sont plus rentables pour le promoteur. Je pense que vous êtes là pour nous aider. Le promoteur a même dit qu'il existait des emplacements pour la B5 et la B2, mais qu'ils coûteraient vraiment plus cher.

2485

Donc, est-ce que la rentabilité va passer avant la responsabilité? Pourtant, elles ne sont pas encore construites, donc il est encore temps d'agir. Même la personne de l'environnement avait acquiescé que, oui, c'est encore temps d'agir et de corriger le tir, puis on vous remercie beaucoup de nous écouter par rapport à ça.

2490

La plupart des riverains ont été présents à toutes les séances. On a posé beaucoup de questions qui étaient très sérieuses, et on a toujours répondu vaguement et sans engagement. Il y a eu un comité de riverains qui ont proposé de revoir la position de la B5, B2 et B3. Il y a seulement la B3 qui a été déplacée. Rien pour la B5 et B2, car elles sont trop rentables. Ils ont fini, il y avait plus de 100 citoyens. Et, il y a sûrement une place pour deux éoliennes. Ces citoyens seraient certainement contents de les avoir sur leur terrain.

2495

Une des alternatives que je connais pourrait même possiblement en recevoir deux.

2500

Donc, moi je demande au BAPE, s'il vous plaît, de faire déplacer les éoliennes B5 et B2, et de maintenir la B3 à une bonne distance du lac, de prendre en compte la valeur humaine, familiale, patrimoniale de ce territoire, d'exiger aussi des études indépendantes sur le bruit, sur l'écho, sur les ondes, sur l'impact sur la faune aquatique. Comment les poissons vont réagir à la vibration? Mettre en place un vrai processus de traitement des plaintes adapté au petit milieu. On est une trentaine de riverains, ça ne peut pas prendre 100 plaintes. Protéger notre lac et notre habitat fragile lors de cette construction.

2505

2510           Moi je vous demande, avec tout mon cœur, au nom de ma famille, de mes enfants, de mes  
petits-enfants, et aussi de tous les résidents du lac qui vivent dans ce décor naturel, de faire  
déplacer les éoliennes B5 et B2.

2515           Vous savez que même en les déplaçant, on va avoir la vue des éoliennes. Ça, on est  
capables de vivre avec, mais pas dans notre cour à nous. 200 mètres, c'est le Complexe G en  
avant de la face à tous, tous les jours.

2520           Fait que je termine rapidement en vous disant qu'une trentaine de familles sont enracinées,  
unies et présentes. Nous avons la responsabilité de léguer ce milieu qui est préservé à ceux qui  
viendront après nous. Je ne demande pas l'impossible, je demande simplement que la logique  
humaine reprenne le dessus sur la logique financière. Je demande qu'on regarde cette région non  
pas comme un site de production, mais comme un milieu de vie à préserver.

2525           Je vous remercie beaucoup de m'avoir écoutée. Je vous remercie de considérer ce que je  
viens de dire non pas comme un obstacle au progrès, mais comme un appel au respect, à l'équilibre  
et à la justice pour les gens d'ici.

2530           Il faut agir maintenant, et nous espérons recevoir de votre part une belle écoute. Merci  
beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2535           Merci, Madame Laferrière, pour votre présentation, pour votre mémoire. Je vous garderais  
en ligne une petite minute de plus si vous le permettez. J'aurais peut-être deux questions pour vous  
d'éclaircissement. Est-ce que vous êtes toujours là?

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

2540           Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

2545

Oui oui, je suis là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2550

Parfait, merci. Je voulais en fait revoir avec vous, dans votre mémoire vous parlez que ce serait important d'imposer des restrictions et de faire déplacer les éoliennes problématiques.

2555

Bon, vous avez parlé de B2, B5, mais les restrictions auxquelles vous faites mention, vous faites allusion dans votre mémoire, est-ce que ça se retrouve dans les demandes concrètes qui sont à la page suivante de votre mémoire? Est-ce que c'est à ça que vous faites référence ou c'est d'autres types de restrictions qui ne sont pas mentionnées dans votre section « demandes concrètes »?

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

2560

C'est concernant ce qui est écrit dans mon mémoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

2565

Parfait, fait que les restrictions, c'est en lien avec exiger des études précises et indépendantes sur le bruit entre autres par rapport à la gestion des plaintes et les autres...

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

2570

Oui, bien, le bruit, oui, c'est ça, les plaintes puis aussi les études indépendantes, comment que ça va aller avec la faune aquatique. Parce que nous on ensemence à tous les ans. Est-ce que les poissons qui arrivent dans un étang qui était tout doux, une éolienne ça bouge, est-ce que ça va faire vibrer la terre? Nous on ne le sent pas les humains. Avec l'eau, comment les poissons ou tout le système marin va réagir là-dedans?

2575

Et, on sait que les animaux sont très sensibles.

2580

On parlait, tout à l'heure, de n'importe quel animal, que ce soit des chevreuils, des orignaux, n'importe quel, est-ce qu'on va les chasser de notre région à cause de toute cette vibration qui va toujours être là? Les « *vroum, vroum* » nous autres on va les entendre, mais eux autres ils vont entendre quoi?

2585

On n'est pas dans leur peau. On sait qu'ils... On a des oiseaux pas loin qui vont disparaître. On est à la même lignée que ceux de Saint-Philémon, les mêmes types d'oiseaux. Le même type que ceux qui sont en face de nous qui vont avoir aussi des éoliennes. Où est-ce qu'ils vont aller ces oiseaux-là?

2590

C'est important qu'il y ait des études indépendantes. Parce que c'est toujours avec les mêmes, ce n'est pas des études indépendantes. C'est toujours les mêmes qui les font qui sont reliés avec le promoteur. Fait que ce n'est pas des... On ne peut pas dire que c'est indépendant. Elles sont déjà payées par les promoteurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

2595

Très bien, merci, Madame Laferrière. Peut-être une dernière question. Vous mentionnez que c'est important de protéger le lac et son habitat. Vous faites mention des travaux en période de construction. Est-ce que vous avez un exemple de mesures que vous avez en tête qu'il serait important à mettre en place pour assurer la protection du lac?

2600

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

Bien, c'est important qu'ils ne viennent pas trop proche du lac. Je pense qu'on a un regroupement de riverains qui a fait un mémoire, puis je pense qu'eux autres vous le disent [où] en placer.

2605

On a eu un castor qui avait fait un barrage. Puis, juste le fait de l'avoir démanché trop vite a nui à tout l'environnement du lac. Tous les poissons, et tout ça, ça a tout changé. On veut le protéger ce lac-là. On veut un environnement sain. On veut le protéger.

2610

Le lac Carré a fait faire une analyse de leur eau. Mais nous on veut faire faire la même chose pour les poissons, et tout, pour garder notre système aquatique sain.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Madame Laferrière, pour votre participation à nos travaux. Je vous souhaite une belle fin de soirée.

2615

**Mme LUCETTE LAFERRIÈRE :**

Merci infiniment. Merci, bonne fin de journée.

2620

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Je vais inviter Monsieur Yves Cloutier à la table des intervenants. — Bonsoir, Monsieur Cloutier.

2625

**M. YVES CLOUTIER (présentation verbale)**

**M. YVES CLOUTIER :**

Bonsoir, bonsoir.

2630

**LA PRÉSIDENTE :**

Puisque vous vous êtes inscrit ce soir, vous disposez de 10 minutes pour faire votre intervention.

2635

**M. YVES CLOUTIER :**

Oui, ça ne devrait pas être trop long.

2640

Premièrement, je veux dire, bon, mon nom, c'est Yves Cloutier. Moi je suis un résident de Notre-Dame-du-Rosaire. Je vais être impacté directement par la construction. C'est moi qui vais me retrouver en arrière des convois de pales à attendre pendant des heures cumulatives pour ça.

2645 Je suis un natif de Montmagny. Je suis un exilé économique des années 80, parce qu'il n'y avait aucune job. Je suis parti à Lévis. Je reviens ici à ma retraite pour profiter du chalet que mon père m'a donné en héritage dans un paradis dans le bois où vraiment je pensais prendre ma retraite là sans éoliennes disons qui viennent s'installer.

2650 J'en ai contre le projet pour la méthode qui s'implante. Bon, je voudrais vous rappeler aujourd'hui... Je vais y aller d'une autre approche. J'aurais voulu mettre, aujourd'hui, à l'écran la caricature d'Ygreck qui passait dans le journal aujourd'hui, *Le Journal de Québec*, où on voit François Legault en empereur dans un champ de ruines. Je crois que le projet actuellement va dans la suite de ce gars-là qui n'est pas un bon projet.

2655 Tout le projet d'EDF et Kruger est bâti pour accompagner le public dans l'implantation des éoliennes. En aucun cas, les citoyens ne peuvent s'y opposer. Ce n'est pas une approche très démocratique que je pourrais dire.

2660 La CAQ a passé la dernière élection à parler du troisième lien. La couverture des éoliennes était minime et le projet non encore défini, car même les journalistes, en 2023, n'arrivaient pas à le cerner. J'ai un article du *Journal de Québec* qui explique ça qu'ils ne savent pas où est-ce qu'ils s'en vont. Il y a beaucoup de changements dans ce qu'ils veulent faire.

2665 Je suis inquiet aussi, parce que dans notre région on est une région défavorisée, puis on a des personnes très âgées, puis il y a bien du monde qui ne comprennent absolument rien aux impacts des éoliennes. J'en parle avec des gens, puis « ah oui? », ils ne comprennent pas. Ils ne sont pas là, puis ça, ça m'inquiète.

2670 Puis aussi, j'ai remarqué que les séances d'information, excusez, mais j'en ai fait moi des conférences, puis c'est des blagues. La première séance d'information de Pesca, en août 2023, on est arrivés là dans une salle, puis on n'avait aucune documentation. Il y avait des panneaux comme dans les musées. Puis là, on avait quelqu'un qui nous accompagnait pour nous expliquer ça.

2675 Quand j'ai demandé une carte d'affaires, il n'avait même pas de carte d'affaires à me donner pour donner de l'information. Il nous a donné deux petites feuilles après. Puis, on sent que ce projet-là, c'est un avion qui se construit en plein vol. Donc, ça manque de sérieux.

2680 J'ai été dans une conférence de Kruger pour nous donner de l'information. Ils nous parlaient de la famille Kruger, comment c'était des bonnes personnes. Ça ne nous donne pas des informations sur les impacts, parce que je crois qu'ils ne les connaissent même pas eux-mêmes les impacts.

2685 Ah oui, puis aussi pour les séances d'information, on avait une publicité qui passait sur le Facebook du village, puis là, ça ne repassait jamais. Puis, c'est souvent fait. Donc, je suis désolé, mais aussi le BAPE en plein mois de juillet, quand tout le monde est en vacances, ce n'est pas la première fois.

2690 Ils ont fait ça, en 2023, aussi dans la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire. Ils nous ont passé deux résolutions qui se donnaient à donner le territoire aux compagnies éoliennes, comme on a donné le territoire en 1900 aux compagnies forestières. Des résolutions qui leur disaient : « Bon, si vous avez besoin d'infrastructures, servez-vous-en. »

2695 Je demande à la mairesse : « Vous ne pouvez pas arrêter ça? », « ah non, c'est impossible, on ne peut pas faire ça. » Je parle au directeur de l'aménagement du territoire de la MRC, il me dit : « Ah, bien, la madame ce qu'elle dit, ça vaut ce que ça vaut. » Il y a des contradictions.

2700 Je parle à ma mairesse, elle me dit : « On n'aura pas de... » J'ai dit : « Madame, en août 2023, j'ai demandé en séance du conseil comment qu'on va avoir d'éoliennes sur le territoire? », « on n'en aura pas. » Bien, on en a six qui sont là.

2705 Je reparle à un autre maire. Je lui parle des structures. Je lui parle, voyons, des ondes souterraines des tours. Il me répond : « Ah, bien, il y a des ondes partout avec les cellulaires à cette heure. » Donc là, les maires, je suis désolé, contrairement à l'étude de Pesca qui dit que les maires sont au courant du projet, moi ce que je parle avec ces gens-là, ils ne les comprennent pas les implications.

2710 Regardez, l'étude de Pesca justement, on dit : « *Le contexte et raison d'être du projet dans le contexte de la lutte...* » Ça, c'est dans l'étude de Pesca, c'est écrit : « *Contexte et raison d'être du projet. Dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, une transition énergétique s'est enclenchée notamment au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre en privilégiant l'utilisation des énergies renouvelables.* »

2715 Je suis désolé, mais le Québec on produit 0,16 % des gaz à effet de serre, et le Canada 1,4, et là, on veut scrapper ma forêt pour un fantasme de pureté écologique. Je trouve que c'est complètement exagéré. C'est un peu comme quand les Américains ont envahi l'Irak avec des armes de destruction massive, ce n'était pas ça pantoute la raison.

Là, la raison pour ça, c'est des affairistes, comme François Legault est un affairiste, comme tous les présidents d'Hydro-Québec qu'on a eus dernièrement étaient des affairistes.

2720 Il y a Sophie Brochu qui a parlé un moment donné qu'elle est partie, parce qu'elle ne voulait pas que ça devienne le Dollarama de l'électricité. Bien là, c'est ça que je crois qu'on est en train d'implanter.

2725 Regardez, en même temps aussi, je voyais un article du *Journal du Québec*, c'est quoi, ça fait quelques mois à peine, qu'ils disaient que la demande en mégawatts a chuté de 80 %. Puis là, on veut continuer encore à faire des éoliennes. Moi je trouve que ça n'a aucun bon sens. La décarbonation accélérée, comme on fait là, ou extrême, moi je trouve que c'est une lubie d'idéologue.

2730 Un mouvement qui a été bien représenté par le mouvement environnemental Greta Thunberg. Les médias ont amplifié le phénomène pour mousser leurs ventes avec des déclarations alarmantes, voire alarmistes.

2735 Affairiste, notre PM a saisi l'occasion pour pousser son projet ambitieux de transition énergétique improvisée. En annonçant des investissements majeurs, les affairistes se sont pointé le nez, dont Pierre Fitzgibbon, la merveille économique de la CAQ maintenant disparue du radar ainsi que Michael Sabia. Donc, c'est ça, on veut nous transformer en Dollarama de l'énergie.

2740 Puis, après que les flops de Northvolt, les autobus Lion, Taïga... Eh, mon Dieu, excusez, j'ai de la misère avec mon téléphone. Je suis un peu nerveux.

**LA PRÉSIDENTE :**

2745 Ça va, Monsieur Cloutier.

**M. YVES CLOUTIER :**

2750 Une affaire plus importante. Michael Sabia est parti. Il y a une affaire plus importante à régler avec Mark Carney puis la loi C-5 qui va encore réduire les études environnementales, puis tout ça. Donc, il y a vraiment un mouvement affairiste pour privatiser une partie d'Hydro-Québec avec des gens d'affaires qui eux n'ont d'intérêt que le profit.

2755 J'ai parlé avec les gens, excusez, d'EDF, de Kruger, puis tout ça, ça ne donne pas de réponse, c'est toujours vague. Je le sens, c'est des hommes d'affaires qui ne veulent pas s'impliquer.

Puis là, en plus, on a une nouvelle directrice, Claudine Bouchard, d'Hydro-Québec, qui elle, c'est une spécialiste de la livraison. Donc là, je crois qu'ils vont enclencher.

2760 Ce n'est pas que je suis contre la transition énergétique, c'est que ça se fait trop vite, puis avec des affairistes pour faire du *cash*, ça, ça saute aux yeux.

2765 Moi j'ai rencontré Martine Ouellet lors d'une conférence, et j'ai trouvé que cette fille-là avait plus de crédibilité que tous les représentant d'EDF et aussi de Kruger que j'ai pu rencontrer.

2770 Je suis déçu aussi de voir comment que les MRC s'associent avec des entreprises privées en affaires. Elles sont en affaires. Elles sont 50-50. Alors, si elles sont en affaires avec eux, c'est qui qui protège le territoire? Il n'y a plus personne. Elles sont en affaires eux autres, puis elles veulent que ça marche cette affaire-là.

Donc ça, je suis bien inquiet. Je ne peux pas aller voir le député provincial, il fait partie de la CAQ. Puis, le territoire, c'est géré par le provincial, donc on n'a plus personne pour protéger le territoire.

2775 Puis aussi, une affaire que j'ai apprise dans les réunions ici, la MRC a emprunté pas loin de 30 millions pour nous embarquer en *business* avec ce monde-là. Puis, quand on veut parler comment qu'ils font d'argent, « ah, c'est 50-50. » Là, les MRC, ce n'est pas dans leur mandat d'embarquer en *business* avec des entreprises privées. Elles sont supposées d'être là...

2780            Là, je sais que la MRC de Montmagny met beaucoup d'efforts pour le développement économique, mais on oublie le collectif. On s'associe avec des entreprises, puis là, il faut faire de la *business*, de la *business*. Puis, le collectif, pendant ce temps-là, bien, c'est comme la madame a parlé, c'est un, -- comment je pourrais dire? --, c'est une incidence si on veut collatérale.

2785            Dans l'étude de Pesca que j'ai vue, je n'en reviens pas, je pense que j'en ai lu 15 pages. C'est bourré d'aberrations. On parle, page 5 de l'étude de Pesca... On dit, à la page 11 : « *La majorité des participants aux portes ouvertes s'est dite en faveur du projet. Sur 24 répondants, 24 répondants, 38 se sont dit totalement en accord avec le projet. 50 % se sont dit en accord avec le projet. Les autres restant sans opinion.* » Non, mais 24 répondants sur 20 000, excusez, mais  
2790 c'est quoi ça?

                 Il y a une dame qui a parlé, tantôt, par rapport aux consultations publiques, ce n'est pas ça les consultations publiques. On serait supposés d'avoir...

2795            **LA PRÉSIDENTE :**

                 Monsieur Cloutier...

**M. YVES CLOUTIER :**

2800            Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

2805            ... je vous invite à conclure. Votre temps est déjà écoulé.

**M. YVES CLOUTIER :**

2810            Oui, bon, regardez, on aurait besoin d'un rapport de rétroaction selon le *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme*. Ils sont où?

                 Le rapport de rétroaction doit être produit pour toute démarche, participation publique comprenant au moins une mesure de consultation. En tout cas, ce n'est pas ça qu'on nous a donné.

2815 J'ai demandé à un gars de Kruger : « Il va être où le rapport? », « on va en fournir un. »  
Jamais eu de nouvelles depuis.

Donc, la consultation n'est pas réelle. Puis, je pense que c'est une belle arnaque  
environnementale qu'on est en train de vivre. Merci.

2820 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Cloutier, pour votre point de vue que vous nous avez partagé ce soir. Est-ce  
que vous me permettez une question?

2825 **M. YVES CLOUTIER :**

Oui.

2830 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste pour éclaircir le tout, vous avez commencé votre intervention en parlant que vous  
habitez à Notre-Dame-du-Rosaire, puis que vous seriez peut-être impacté par le transport?

2835 **M. YVES CLOUTIER :**

Oui.

2840 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a d'autres impacts que vous appréhendez autres que le transport? Vous avez  
parlé des ondes, mais...

2845 **M. YVES CLOUTIER :**

La destruction de la forêt. Ils vont nous détruire 2 kilomètres carrés de forêt de ce que j'ai  
pu comprendre. Puis, on n'aura pas de... C'est ça que je crains, c'est que les retombées qui vont  
tomber pour les municipalités, je ne suis pas sûr que ça va tomber aux citoyens.

2850 Regardez qu'est-ce qui arrive quand les monopoles d'État font plus d'argent, ils gardent ça pour leurs employés bien souvent. Donc, moi je doute que je vais avoir un bénéfice. Ceux qui travaillent avec eux autres, oui, mais je ne suis pas sûr partout que c'est la collectivité au complet qui va avoir le retour.

**LA PRÉSIDENTE :**

2855 Très bien.

**LE COMMISSAIRE :**

2860 Merci, Monsieur Cloutier, pour votre présentation spontanée. Vous avez dit, tantôt, les quelques impacts que vous appréhendez.

2865 Mais étant donné que vous êtes du milieu, vous avez exprimé des inquiétudes par rapport aux personnes âgées, et cetera, est-ce que vous auriez des recommandations spécifiques à adresser aux initiateurs, aux deux initiateurs puisque vous les avez cités quand même tous les deux?

**M. YVES CLOUTIER :**

2870 Bien, aux promoteurs EDF et tout ça, moi je leur recommanderais, comme la Fondation Rivière a dit, pourquoi ne pas faire les éoliennes sur les barrages d'Hydro-Québec dans le Grand Nord? Il y a déjà toutes les structures de transport de courant. Elles sont déjà là. Les bases de béton sont partout.

2875 Là, on va nous foutre 60 structures de 1 000 t je crois, une affaire incroyable. Je pense que ça fait 60 000 tonnes de ciment qu'on va devoir sortir dans 30 ans. Avez-vous une idée vous dans 30 ans si on veut détruire des bases de béton? Moi j'ai l'impression qu'il va falloir des permis pour partir des bulldozers dans 30 ans avec les gaz à effet de serre. Puis, je ne pense pas qu'on va avoir des bulldozers électriques. Donc, c'est mon inquiétude.

2880

**LE COMMISSAIRE :**

2885 Donc, c'est votre recommandation à l'endroit d'Hydro-Québec. Mais par rapport aux deux initiateurs qui prévoient implanter des projets ici, est-ce que vous auriez une demande, une recommandation?

**M. YVES CLOUTIER :**

2890 Qu'ils regardent ailleurs, qu'ils les fassent dans le Nord leurs éoliennes. On n'en a pas besoin ici, on a une petite merveille dans le coin. On est un des derniers boisés proches de Québec. La Beauce, c'est tout rasé, c'est tout agricole. Bellechasse, c'est agricole.

2895 Là, il nous reste du territoire encore boisé à une 1 heure de Québec. Moi je miserais sur la conservation pour l'avenir. On parle des générations futures, ça va donner quoi aux générations futures 60 bases de béton dans le bois? Je ne pense pas que ça va donner grand-chose.

2900 Donc, qu'ils ralentissent un peu leurs besoins. On n'a pas besoin. Doubler la production d'Hydro-Québec, je m'excuse, je ne crois pas à ça. On a assez de courant pour nous autres. Ils voulaient doubler pour amener les industries de partout dans le monde travailler ici, puis envoye, encore plus d'argent, plus plus plus.

2905 Si on parle de protection de l'environnement, comme un monsieur a dit, la meilleure protection, c'est ce qu'on ne dépense pas, c'est ce qu'on ne fait pas comme tel.

Puis, on n'a plus de monde dans le coin pour travailler. On fait venir du monde d'ailleurs. Fait que le développement économique à qui qu'il va profiter? Il va profiter aux quelques entrepreneurs qui restent encore, puis qui vont s'en mettre plus.

2910 Puis, non, moi je ne crois pas que ça va tomber pour la collectivité. C'est un projet privé. C'est la porte d'entrée à part ça du privé sur Hydro-Québec. Je pense que si René Lévesque était là, était encore là, je pense qu'il péterait une bonne coche là-dessus.

2915

**LE COMMISSAIRE :**

Merci, Monsieur Cloutier, pour votre opinion.

2920

**M. YVES CLOUTIER :**

Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

2925

Et votre participation à cette soirée.

**M. YVES CLOUTIER :**

2930

Merci, Monsieur, de m'avoir écouté.

**LE COMMISSAIRE :**

Bonne fin de soirée.

2935

**M. YVES CLOUTIER :**

Merci, Madame.

2940

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Cloutier. Bonne fin de soirée. Donc, c'était notre dernier intervenant inscrit pour la soirée.

2945

Nous avons une inscription pour le droit de rectification. Donc, je vais inviter Monsieur Jean-Robert Poulin à la table des intervenants. Je vous rappelle que le droit de rectification, c'est pour corriger des faits, des énoncés factuels et non sur les opinions et sur les analyses. — Bonsoir.

2950

---

**PÉRIODE DE RECTIFICATION**

---

2955

**M. JEAN-ROBERT POULIN**  
**KRUGER ÉNERGIE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

2960

**LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir.

2965

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Je vais faire ça très rapidement, c'est seulement certaines petites clarifications. C'est presque des détails, mais quand même.

2970

Premièrement, dans le mémoire de Madame Cloutier et dans la présentation en fait de Madame Cloutier, il semblait y avoir une confusion par rapport à la distance en fait de l'éolienne la plus proche par rapport au lac. Donc, on a déjà déposé à la Commission, mais je peux confirmer que vraiment l'éolienne la plus proche et de la rive et des résidences, en fait de la résidence la plus proche au lac Jally, dans les deux cas, on parle de 1.7 kilomètres.

2975

Pour ce qui est du mémoire de Madame Ladouceur, donc il y a eu une mention comme de quoi le projet ne créerait pas d'emplois ou que très peu. Je pense que ça a été clairement établi devant la Commission durant la première partie des audiences qu'il y aurait quand même 250 emplois de créés durant les deux années de construction. Et, qu'ensuite, pour la période d'exploitation, on parle de trois à cinq emplois pour la portion du promoteur. Et, au moins le même nombre pour la portion du manufacturier d'éoliennes qui va faire l'entretien des éoliennes.

2980

2985

Il y a aussi été mentionné, durant cette intervention-là, des invitations qui semblaient être ciblées durant les rencontres d'information publiques en fait qui étaient ciblées envers les propriétaires avec qui on avait des options de signer ou des liens contractuels. En fait, le public en général a été invité aux rencontres publiques.

2990

Ça a été diffusé dans les journaux locaux. Ça a été aussi diffusé sur les réseaux sociaux et les sites Internet des municipalités concernées. Il n'y a pas eu de priorité ou quoi que ce soit qui a été donné à des citoyens qui auraient eu des liens contractuels avec nous.

2995

Et, je dirais le dernier point de rectification, encore une fois par rapport à cette intervention-là de Madame Ladouceur, c'est encore par rapport aux propriétaires qui avaient des options de signer avec nous. Il a été fait mention que, durant les rencontres du groupe de travail, il y avait eu l'imposition en fait de propriétaires fonciers avec qui on avait des ententes. Il n'y a aucun propriétaire avec qui on avait des liens contractuels qui a été présent durant les rencontres du groupe de travail.

3000

Il y a des représentants de la MRC, de la municipalité et des citoyens aussi du noyau villageois de Saint-Paul qui ont participé à ces rencontres-là simplement par souci de transparence et s'assurer qu'en fait l'information soit partagée, non pas avec un seul petit groupe de citoyens, mais que l'ensemble de la communauté puisse bénéficier des discussions qui ont eu lieu durant ces rencontres-là.

3005

Donc, ça fait le tour des rectifications que je voulais faire pour ce soir.

**LA PRÉSIDENTE :**

3010

Merci, Monsieur Poulin, pour vos précisions et rectifications.

**M. JEAN-ROBERT POULIN :**

3015

Merci, bonne soirée.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonne fin de soirée.

3020

Donc, je tiens à remercier tous ceux et celles qui sont venus partager leur point de vue à la commission d'enquête ce soir. Bien, je vous souhaite une belle fin de soirée à tous. Et, je vous convie à la séance de demain qui se tiendra ici même à 13 h 30. Donc, bonne fin de soirée.

3025

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 9 JUILLET 2025, À 13 h 30**

---

3030

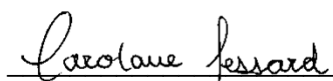
3035

Je, soussignée, CAROLANE LESSARD, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

3040

Et j'ai signé,

3045

  
\_\_\_\_\_  
Carolane Lessard, s.o.